

## Histoire de l'Anthropologie politique

L'anthropologie politique est une discipline très jeune ; ses débuts datent des années quarante avec l'ouvrage d'Evans-Pritchard sur les *Systèmes politiques africains*. Les recherches en anthropologie politique sont néanmoins bien antérieures (cf. Morgan : *La société archaïque*). En fait, la première anthropologie politique est née dans le berceau du droit et de la philosophie politique : elle visait à comprendre l'évolution des sociétés notamment anciennes.

La question de la légitimité religieuse du pouvoir se pose immédiatement ; mais ce n'est qu'au XVIII<sup>ème</sup> siècle que cette question est ouvertement posée avec Voltaire et Rousseau ; le siècle des Lumières est celui de la laïcisation de la politique et de l'idée de gouvernement. Les « philosophes » cherchent dans leurs études et par leurs réflexions à connaître l'origine des civilisations. Mais chaque auteur possède sa propre théorie de l'évolution, ce qui lui permet d'élaborer ses propres séquences de passage du « sauvage » au « civilisé ». Partant de là, il y a une réflexion sur les droits et les devoirs du souverain et des citoyens.

### **Le berceau de la philosophie et du droit.**

*De l'état de nature à l'état de société*

Evans-Pritchard et Meyer-Fortes dans *Systèmes politiques africains* (1940) disqualifient l'approche des philosophes ; elle est pour eux de faible valeur car elle ne repose sur aucune recherche scientifique et se résume à une vision purement occidentale de la politique. En fait, il existe peu de recherches sur les sociétés primitives qui ne soient pas considérées comme arriérées ; ces recherches ne prennent en compte les sociétés qu'au travers des stéréotypes occidentaux. L'anthropologie se veut une rupture avec le discours philosophique et avec la littérature de voyage.

« *L'histoire de l'humanité n'a élaboré que deux systèmes de gouvernement, deux systèmes organisés et bien définis de la société. Le premier et le plus ancien a été une organisation sociale fondée sur les gentes, les phratries, les tribus ; le second et le plus récent a été une organisation politique fondée sur le territoire et la propriété* » (E.-E. Evans-Pritchard et Meyer Fortes). Or cette distinction était formulée pour la première fois par Maine dans *Ancient law* où il évoque la question du droit dans les sociétés archaïques. L'organisation sociale moderne est apparue lorsque le cadre territorial s'est substitué aux liens de parenté comme fondement du système politique. Pour en arriver à cette théorie, Maine a étudié et critiqué la théorie du droit naturel qui s'est développée au XVII<sup>ème</sup> siècle et qui a influencé les « philosophes des Lumières ».

Bien que la conception philosophique doive être rejetée, il est nécessaire de connaître cette théorie du droit naturel qui est marquée par les oeuvres de H. Grotius, R. Filmer, T. Hobbes, S. Pufendorf, J. Locke, Montesquieu, D. Hume, J.-J. Rousseau qui tous étudient l'émergence de l'Etat.

Le contexte dans lequel s'effectue cette étude est important : la féodalité qui se caractérise par les liens personnels d'homme à homme est terminée ; la société cherche une nouvelle organisation qui prend en compte à la fois un désir de liberté - liberté de penser, d'agir - et la nécessité d'une contrainte inhérente à la vie en commun. Tous les théoriciens de cette période cherchent à établir une nouvelle notion, celle de l'Etat fondé sur un corps social. Toute la pensée tourne autour de la question de l'absolutisme qu'il soit politique ou religieux.

Aux XVII<sup>ème</sup> - XVIII<sup>ème</sup> siècle, le passage de l'état de nature à l'état civilisé est considéré comme naturel, comme un état de droit. La question que se posent les philosophes est de savoir comment s'est organisé ce passage.

**Grotius** pose le principe de l'autonomie du droit naturel par rapport au droit volontaire. Il justifie la guerre comme une limitation de la force.

**Filmer** soutient que le pouvoir royal possède un caractère familial : le roi est un père. Il développe l'idée de la genèse patriarcale de la société

**Hobbes** défend la nécessité de la toute puissance du souverain et de l'Etat conçu comme une machine parfaitement organisée. Il défend l'idée de la société comme un corps et la nécessité pour celle-ci de parvenir à un équilibre seul garant de paix et de stabilité. Pour cela, tout le pouvoir doit être remis entre les mains d'un seul. Ainsi se trouve institué le souverain qui dispose d'un pouvoir absolu, unique, indivisible. Les citoyens demeurent liés par le contrat, lui seul ne l'est pas car il n'a contracté avec personne. Sa légitimité ne tient qu'à sa toute puissance

**Pufendorf** recherche la source du pouvoir non pas en Dieu, mais dans l'accord entre les hommes. C'est un pacte volontaire d'individus qui aliènent leur liberté au profit d'un souverain afin de cohabiter selon des règles.

**Locke** rejette toute idée de subordination, et avec elle le lien qu'elle maintient dans les relations entre les hommes et les relations entre les hommes et les créatures inférieures. Il n'y a pas entre eux de différence inhérente entre les hommes ; il n'y a pas de hiérarchie : ils sont tous libres et égaux aux yeux de Dieu. La liberté naturelle suppose à la fois l'indépendance et l'égalité ; elle subordonne l'autorité politique au consentement. Locke défend l'idée que les hommes sont originellement libres et égaux et que l'origine des gouvernements réside dans une libre association. Il s'oppose donc à la théorie de la monarchie de droit divin et à l'absolutisme.

**Montesquieu** a élaboré dans l'*Esprit des lois* une théorie des formes de gouvernement (monarchie, despotisme, république aristocratique, république démocratique). Sa doctrine repose sur la séparation des pouvoirs (législatif, exécutif, judiciaire) et s'oppose à la théorie spéculative du droit naturel. Il n'y a pas de « bon sauvage », mais des sociétés diverses où plusieurs éléments gouvernent les hommes : le climat, la religion, les moeurs.

Pour **Hume**, le pouvoir s'est tout d'abord fondé sur l'injustice et la violence ; il est devenu avec le temps légal et obligatoire. L'avènement de la notion de gouvernement, de l'Etat est décelée dans la compétition guerrière qui découle de la rareté des biens disponibles parmi les groupes humains déjà constitués. La nécessité économique secrète le conflit qui donne naissance à une hiérarchie militaire qui se transforme, la paix venue, en hiérarchie civile et système de gestion politique.



L'Etat a donc une origine économique et une mission de préservation des avantages acquis. L'Etat n'est qu'une institution contingente, historiquement exigée, appréciée en raison des services rendus.

**Rousseau** défend la théorie du contrat social. Il recherche un type d'association qui assurerait à chaque individu sa sécurité tout en lui permettant de conserver sa liberté. Il rejette toute autorité reposant sur les privilèges de nature ou sur le droit

du plus fort. La seule autorité légitime naît d'un accord réciproque des parties contractantes, d'une convention : Pacte d'association qui n'est suivi d'aucun pacte de sujétion. Le peuple est la source de la souveraineté et apparaît comme celui qui exerce cette souveraineté

Marc Abélès reproche aux philosophes :

- le droit naturel, la nature qui sont des idées invérifiables ;
- leur argumentation dont le but est de laïciser la société : le pouvoir ne vient pas de Dieu ;
- l'ethnocentrisme : la référence est celle des institutions de l'époque ou de l'Antiquité gréco-romaine.

Les philosophes n'étudient, ni prennent pas en compte les systèmes juridiques archaïques. L'idée des lois naturelles est une abstraction élaborée à partir des lois existantes. Le contrat repose sur une contre-vérité car rien ne prouve que les hommes aient voulu ce contrat. Il n'y a pas de contrat initial pour l'ensemble de la société. Ce contrat a été élaboré au fur et à mesure de l'évolution de la société. On n'explique pas le passé par le présent, mais le présent par le passé, ce qui est plus conforme à l'ordonnement des choses.

*Du droit du sang au droit du sol.*

Le droit archaïque est basé sur le système familial, c'est-à-dire sur les liens du sang. Mais à partir où la société comprend plusieurs familles, c'est-à-dire des origines différentes, le sang ne constitue plus le lien qui unit la société : on passe alors à un système différent et c'est le sol qui prime. Cette primauté du sol nécessite un contrat entre tous les membres qui l'occupent et qui vivent ensemble. Le droit du sang précède donc le droit du sol. Il en résulte que la parenté s'oppose au territoire, la famille à l'individu, le statut au contrat.

Les premiers anthropologues ont étudié les modifications de la société et son passage du droit du sang au droit du sol. Ces anthropologues ont nom : Morgan, Engels, Maine, Tönnies, Durkheim et Schumpeter,

**Lewis Morgan** (la Société archaïque) est un évolutionniste qui considère que la société passe par trois stades :



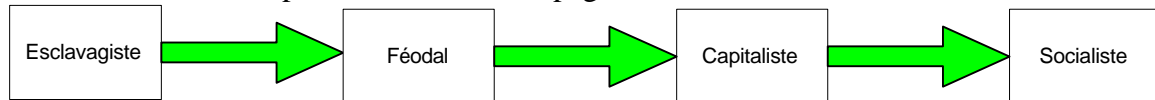
Il s'appuie sur les inventions pour montrer les diverses séquences de l'histoire ; le développement de l'intelligence va de pair avec un sursaut technique.

Le passage de la société traditionnelle à la société moderne s'effectue en deux étapes. Son postulat a pour origine les grecques et romaines ; la société se constitue autour d'une gens unie par les liens du sang.

Il étudie le système politique en fonction des systèmes de parenté. Le système *gentilice* se transforme progressivement en tribus et confédérations (type iroquois) ; il y aurait d'abord un conseil du pouvoir élu par les anciens, puis plus tard, un conseil des chefs et un commandement militaire distinct (Quelle est l'origine de ce commandement militaire ?), pour enfin se terminer par un conseil des chefs, un commandement militaire et une assemblée du peuple. Lowie critique Morgan car il n'a vu l'ensemble des Indiens qu'à travers la société iroquoise. Or

Clastres a montré dans *la société contre l'Etat* que ce n'est pas le cheminement normal : toutes les sociétés ne se terminent pas par une phase « démocratique ». Morgan a d'autre part oublié de parler des associations volontaires qui dominent la vie sociale des Indiens, société où l'autorité militaire est exclue en tant que gestionnaire de l'Etat. Il affirme que la monarchie est incompatible avec le système clanique, or l'Afrique possède de nombreuses royauté à base de clans (Moundang, Shilluk, etc.).

**Engels** n'a effectué aucune étude de terrain. Il écrit en 1895 : *Origine de la famille de la propriété et de l'Etat* où il développe l'idée d'un communisme primitif. La société serait le gage d'une communauté sans classe et sans Etat. Il s'appuie sur l'économie pour établir un découpage.



Engels insiste sur les rapports de production qui sont des rapports sociaux. Or il ne connaît qu'une partie de l'histoire et s'appuie sur le système esclavagiste. La question est de savoir si toutes les sociétés sont passées par un stade esclavagiste, féodal. Or la majorité des sociétés ne sont plus esclavagistes et ne connaissent pas le capitalisme. Les rapports de production sont basés sur la transformation des prisonniers de guerre en esclaves. Le système tel qu'il est vu est dualiste : opposition dominant/dominé (société féodale ou esclavagiste) puis riches/pauvres (capitalisme).

**Maine** démontre que l'unité de la société archaïque repose sur la famille et le lignage alors que la société moderne donne la primauté à l'individu. L'agrégation des tribus donne le schéma suivant :



**Tönnies** (*Communauté et société* 1887) oppose à la communauté fondée sur des liens organiques, affectifs et spirituels (de type féodal), la société urbaine et industrielle basée sur des contrats rationnels (des lois écrites).

**Durkheim** dans *la Division du travail* (1893), tente d'établir une loi évolutive : celle du passage de la solidarité mécanique à la solidarité organique. La solidarité mécanique caractérise les sociétés archaïques : les individus sont semblables les uns aux autres ; ils partagent les mêmes sentiments, obéissent aux mêmes croyances, aux mêmes valeurs. C'est la similitude qui crée la solidarité.

La solidarité organique, caractéristique de nos sociétés, résulte au contraire de la différenciation des individus. Les individus sont liés les uns aux autres parce qu'ils exercent des rôles et des fonctions complémentaires à l'intérieur du système social. Ces deux types de solidarité constituent les deux pôles entre lesquels évolue la société. Pour que les individus éprouvent le besoin de se répartir des tâches ;, il faut qu'il existe une conscience de l'individualité qui ne peut résulter que de la division du travail.

**J. Schumpeter** (*capitalisme, socialisme et démocratie* 1942) voit dans l'analyse des interdépendances économiques le principe de l'entrepreneur capitaliste. Il note que le passage du matriarcat au patriarcat, déjà été argumenté par Bachofen (*le droit maternel*), marque l'aliénation de la femme. Vient ensuite le développement de la propriété individuelle, conduisant à une aliénation de la liberté. En définitive, le travail devient une marchandise.

L'apport concret de ces théories est réduit, car il ne s'agit que de récupération de données fragmentaires, tronquées, servant souvent à étayer une théorie globalisante, de ce fait erronée.

### **Société sans Etat et société étatique**

Si l'on doit on laisser au seul politiste l'étude de l'Etat, que faire alors des sociétés dites « sans Etat ». Certains anthropologues se sont penchés sur ce problème.

#### *De l'origine de l'Etat ;*

Y a-t-il une origine de l'Etat ? D'où vient-il ? Les théories évolutionnistes sont rejetées au début du XX<sup>ème</sup> siècle. Les anthropologues veulent désormais étudier les Etats sans vouloir théoriser et généraliser .

Les Allemands, sous la conduite de **F. Boas** et de ses disciples, s'intéressent au politique ; ils s'inscrivent dans le courant culturaliste (culture des personnalités ; comment la mère influe sur la psychologie de l'enfant).

Cette réflexion sur le politique se développe ensuite en Grande Bretagne en raison de *l'indirect rule*. Les Anglais possèdent des colonies en les administrent avec l'aide des chefferies locales. **Lowie** écrit *Traité de sociologie primitive* où deux chapitres sont consacrés au gouvernement et à la justice ; en 1927, il publie *l'origine de l'Etat* où il montre qu'il n'existe pas de coupure entre sociétés sans Etats et sociétés avec Etat. Il démontre que le politique existe aussi en dehors de l'Etat. Dans son étude sur les Indiens Shoshone (Amérique du Nord) il réfute le dogmatisme évolutionniste. Le lien territorial ne caractérise pas le système étatique ; d'autre part, ce n'est pas parce qu'il y a un chef qu'il y a forcément Etat. Il étudie et compare les situations chez les Indiens, aux Philippines. L'embryon du politique serait à rechercher dans le système d'association ; il peut être le fruit d'une classe d'âge, d'un lignage, de sociétés secrètes (Guerzé de Guinée, Porho du Liberia ou Komo du royaume de Ségou - voir séminaire d'A. Adler à l'EPHE). L'apparition de l'Etat ne relève pas d'une cause unique mais souvent de causes externes.

Pour les Européens, il n'y a de politique que dans les endroits où l'Etat est présent ; or cette vision est erronée. Au XIX<sup>ème</sup> siècle des études ont montré que des sociétés disposent d'éléments régulateurs. Or s'il y a un contrôle qui s'exerce au sein de la société, ce qui signifie que la politique est présente. Et si politique il y a, on se trouve devant des formes étatiques.

Pour **Spencer**, la conquête guerrière joue un rôle capital dans le domaine de la formation de l'Etat. Les Africanistes, dans leur ensemble, soutiennent cette vision : **Nadel** avec les Nupe du Nigeria, **Oberg** avec les Ankolé de l'Ouganda, **Izard** avec les Mossi du Burkina-Faso, **Terray** pour les Abron de Côte d'Ivoire, etc. Les agressions extérieures ont soudé les Etats (Ghana, Mandé, etc.)

**Lowie**, dans *l'origine de l'Etat* estime que rien ne peut être dit sur cette origine de l'Etat ; il est trop prudent mais distingue des facteurs externes et internes nécessaires pour l'exercice de la souveraineté. Il s'inscrit dans la longue histoire.

- la dynamique externe. L'Etat proviendrait essentiellement des conquêtes guerrières (c'est la théorie africaniste). Les grands empires ont été créés par la guerre (empire mandingue de Soundjata, d'Ousman dan Fodio au Sokoto, etc.). Si les conquérants ont réussi ces empires la question qui se pose est de savoir sur quelles bases ces empires se sont fondés. Quel est le substrat qui a permis la formation de ces Etats. Certes le royaume Inca a été créé très rapidement à partir de conquêtes, mais ces

conquêtes se sont appuyées sur des Etats antérieurs (Chimou, Quetchuas, Nazca, etc.) ; il en est de même pour l'empire du Mali qui prend la relève d'autres royaumes et empires dont celui des Sosso de Soumahoro Kanté.

- la dynamique interne. **F. Engels** attribue la formation de l'Etat aux contradictions ; il estime que l'Etat s'est constitué pour favoriser certains citoyens par rapport à d'autres. La division du travail est à l'origine de la formation de l'Etat. Les profiteurs créent l'Etat. Ses exemples sont pris essentiellement dans la société romaine où les patriciens ont créés les formes de l'Etat pour conserver l'ordre qu'ils ont instauré.

**L. White** reprend les mêmes idées : les forts dominent les faibles ; l'Etat est un instrument pour institutionnaliser la domination.

**Wittfogel** dans son étude sur le despotisme oriental estime que le besoin de domination intéresse la totalité de la société car elle permet néanmoins aux pauvres de subvenir à leurs besoins car les puissants ont besoin du soutien des pauvres.

Pour **Cocquery-Vidrovitch**, l'Etat proviendrait de l'organisation du commerce à longue distance. Un pouvoir ne se crée pas sans ressources : les empires africains du Sahel se caractérisent par le commerce du sel et de la kola. L'Etat garantit la sécurité et l'essor du commerce. Or des sociétés sans Etats ont pratiqué le commerce à longue distance tels que les empires dyolof. Ces Etats n'ont pas taxé le commerce. Ce qui caractérise ces formations politiques c'est qu'elles se sont créés sans déterminisme au gré de circonstances, en fonction de facteurs écologiques, économiques, commerciaux, sociaux ou technologiques

*L'apport majeur du fonctionnalisme britannique.*

Pour **Malinowski**, échange et réciprocité sont au centre du système politique. Dans *Les Argonautes du Pacifique occidental*, Malinowski explique que lors des expéditions maritimes qui se caractérisent par le système d'échange de la kula, ce sont des biens de prestige qui circulent entre des partenaires attitrés, c'est-à-dire des partenaires de même niveau. La politique joue son rôle dans les relations entre les groupes. Malinowski montre que les acteurs des échanges obéissent à un système de prescription (règle de droit, de coutume, etc.). La législation est coutumière, elle comprend des droits, des devoirs, bien qu'il n'y ait pas d'Etat. La question qui se pose est de savoir comment peuvent exister des lois dans une société sans Etat. Dans la structure matrilineaire qui concerne les Trobriandais, une place particulière est donnée au chef, prêtre et porte-parole des anciens dont il est l'un des membres. Le grand chef décide des expéditions d'échange de la kula. Il est présent lors des actes de magie qui s'effectuent sur les bateaux avant de partir. Dans ce système, tous les échanges fonctionnent à équivalence de niveau. Les présents se font niveau par niveau, entre personnes de rang égal. Lors de la redistribution par le chef, cela signifie qu'il a bénéficié de prestations fournies par des personnes de rang inférieur. Malinowski ne s'est pas posé la question de l'Etat. Qu'est ce que l'Etat dans les sociétés primitives.

Les Anglais qui sont confrontés dans leurs colonies à *l'indirect rule* (gouvernement à travers les organisations étatiques existantes) doivent apprendre à connaître les sociétés politiques primitives avec lesquelles ils ont des relations. Ils recherchent donc les habitudes et les coutumes locales en matière de politique. L'Anthropologie politique devient une discipline autonome. L'ouvrage majeur est *Systèmes politiques africains* (1940) d'**Evans-Pritchard** et de **Meyer Fortes**. Ils ébauchent une typologie à partir de huit sociétés (Nigeria, Ghana, Soudan, Rhodésie, Afrique du Sud) et s'efforcent de différencier les sociétés avec des sociétés sans Etat.

- les sociétés avec Etat sont des sociétés disposant d'un appareil administratif qui contrôle et régule l'emploi de la force physique ;
- les sociétés sans Etats ont une politique fondée sur des lignages dominants, des classes d'âges, des sociétés secrètes. Les groupes ne s'unifient qu'en cas de conflit (cf. Nuer : deux groupes a et b font partie du clan A. Si a possède un problème avec c du clan C, a et b se réunissent pour lutter contre c. Ceci n'empêche pas a et b de lutter entre eux pour des questions de pâturages. L'arbitrage de « l'homme a peau de léopard » est alors requis). Chez les Tallensi, le système politique s'organise en fonction du système lignager.

### **La politique en acte et son fonctionnement.**

#### *La perspective dynamiste*

Elle traite des problèmes de compétitions, de stratégies, de manipulations et de conflits sociaux à connotations politiques (cf. Cl Rivière : *Analyse dynamique en sociologie politique*). L'anthropologue étudie la manière dont la politique fonctionne localement ; il travaille sur le modèle réel, celui qui existe et non sur un modèle théorique comme le fait le politologue.

**Gluckman** étudie les rites de rébellion qui permettent le retour du pouvoir (*Rituel et rébellion dans l'Afrique tribale*).

**Leach** s'intéresse aux manipulations des règles pour favoriser ceux qui en sont détenteurs (*Les règles du jeu politique*). Son idée est que tout est régi par des rapports de force ; les équilibres sont fictifs et précaires. Son disciple **Bailey** étudie cette question dans le contexte de l'Inde.

**Turner** (*Les tambours d'affliction - le phénomène rituel*) étudie les rituels politiques, ceux des jumeaux, de la naissance, de la mort, des mariages, de l'intronisation des rois... Ces rituels sont importants car ils mettent souvent à jours les conflits sociaux.

*La position de G. Balandier.*

**Balandier** s'intéresse à la dynamique du dedans et du dehors. Ces deux formes de dynamiques se complètent. Il effectue l'analyse sociologique des sociétés africaines à la fin de la période coloniale dans *Sociologie actuelle de l'Afrique noire*. Il saisit les ajustements et les turbulences liées à la décolonisation, élabore une théorie de la décolonisation. Il étudie le développement urbain dans *Sociologie des Brazzavilles noires*, montre comment le pouvoir et le travail sont liés, comment ils se structurent l'un par rapport à l'autre. Les problèmes de la modernité et du développement sont abordés dans *Anthropologie politique* où il étudie le fonctionnement du politique et ses rapports avec la famille, la religion... Il démonte les mécanismes de connivence entre le pouvoir et le sacré en mettant l'accent sur le processus qui a permis le changement, alors que les politistes s'attachent exclusivement à l'Etat bien que de nombreuses sociétés soient sans Etat.

Si le politique fabrique de l'ordre, c'est pour s'opposer à la menace de désordre. Où réside le conflit ? A quel niveau, de quels pouvoirs une société dispose-t-elle pour rompre avec la tradition ? Comment s'exprime le pouvoir c'est-à-dire comment passer de la dépendance à l'indépendance ? Balandier s'efforce de démontrer que tout pouvoir est sujet à contestation (cette dernière approche constituera l'objet du thème principal de son cours pour l'année universitaire 1967/1968).

Il étudie la représentation du pouvoir dans *Le pouvoir sur scène*. Quel est le rôle du bouffon qui permet aux souverains, aux dirigeants de comprendre la limitation de leur pouvoir ? Représentent-ils le bon sens du peuple ?

**Paul Mercier** (*Traditions, changements, histoire chez les Somba*) montre l'importance des guerriers dans la civilisation de l'Attacora (Bénin).

Les disciples de Balandier sont nombreux : **Meillassoux** qui étudie le mécanisme de l'esclavage et la manière dont le pouvoir est acquis par l'intermédiaire de l'économie (*Femmes, greniers et capitaux - Anthropologie de l'esclavage*). **J. Copans** s'intéresse aux confréries musulmanes sénégalaises ; **J.-F. Bayart** aux représentations de l'Etat dans la vie quotidienne (*L'Etat en Afrique et la politique du ventre*) ; **A. Adler** sur les sociétés royales chez les Moundang (*La mort est le masque du roi*), etc.  
*Action et jeu politique.*

L'anthropologie américaine est orientée vers les processus de prise de décision ; elle subit l'influence des théories systémiques et étudie les règles du jeu, la manipulation du pouvoir et l'interaction des individus par rapport aux objectifs visés et aux ressources disponibles (*Anthropologie politique* de **Schwartz** et **Turner** - 1966).

**Lewellen** (1992) étudie les politiques de développement dans le Tiers monde et les résistances populaires au pouvoir, c'est-à-dire la manière dont le peuple s'oppose au pouvoir, notamment en Malaisie, en Micronésie et au Nicaragua.

**Gellner** renouvelle l'étude du concept de nation à une période où tout le monde est tenté par les théories globalisantes de la société. Il se pose la question du rôle des micronationalismes. Son ouvrage (*Nation et nationalisme - 1983*) procède à une renouveau dans l'approche de la problématique..

*La société contre l'Etat.*

**Clastres** étudie à partir des sociétés amérindiennes les groupes qui contrôlent le pouvoir. Dans toutes les sociétés, il y a du politique ; cet exercice du politique n'est pas automatiquement lié à l'exercice de la violence légitime et à la coercition. Il s'oppose en fait à Max Weber par son étude des sociétés dites égalitaires. Ces sociétés se refusent à produire des surplus pour éviter que ceux-ci ne soient accaparés par certains groupes et que ces groupes ne soient tentés de constituer des Etats ou des chefferies. Ces sociétés sans Etat vivent sous forme de bandes où les devoirs sont plus importants que les droits. Le chef est désigné transitoirement ; il doit acquérir la richesse pour la redistribuer aux autres. Son seul avantage est celui de partager les femmes des autres membres de la bande. Le chef est un conciliateur, un modérateur.

La stratégie de la société sans Etat est d'éviter que ne se développe une sphère de pouvoir trop importante de manière que la compétence politique ne se transforme en compétition politique.

*Une anthropologie de l'Etat moderne.*

**Marc Abelès** analyse la politique locale dans *Anthropologie de l'Etat* ; il étudie les différentes formes de la liturgie étatique moderne ; il s'efforce à travers cette ouverture sur le monde contemporain de percevoir les mutations sociales et les crises de légitimité.

Il explore la modernité sans se figer dans le traditionnel ; les systèmes de transmissions de pouvoir, le quotidien de l'action politique (formelle et informelle) sont les champs d'étude privilégiés. L'intérêt que ressent l'ethnologue pour le local se répercute par une vision sur le national.

Il recherche aussi à saisir le débat public et les manières dont s'affrontent les professionnels de la politique et des partis lors des campagnes électorales, ; comment est vécue l'administration au sein des collectivités locales et l'action des médias sur la vie politique. On se situe à la limite de l'anthropologie et de la sociologie politique.

**Kertzner** étudie les rituels et la symbolique politique à travers les rites des Brigades rouges



## Le contrat social.

Les doctrines du contrat social se proposent toutes de trouver dans l'individu le fondement de la société, de l'Etat ou de l'autorité politique. Elles s'opposent aux doctrines qui voient dans la société ou dans l'Etat une réalité une et définie dans ses parties (doctrine juridique allemande de l'Etat, pensée sociologique). Le postulat fondamental des doctrines de contrat est l'idée que la société n'est pas un phénomène naturel, mais une création artificielle, volontaire. Il faut donc supposer que la société a été créée par une décision des hommes qui la composent et que les règles qui la régissent peuvent être expliquées de cette décision constitutive.

Si le pouvoir est considéré comme artificiel, il n'existe donc pas entre les hommes, antérieurement à la décision constitutive de la société, de relations d'autorité, mais seulement d'égalité ; dès lors, les individus ne peuvent être liés qu'en vertu de leur consentement. La référence au contrat social permet de dévier le problème juridique du fondement de l'autorité de politique vers un problème historique et philosophique, celui de l'origine de la société et de l'Etat.

### L'idée et sa signification.

#### *L'état de nature.*

La théorie du contrat a fait partie des idées reçues aux XVII<sup>ème</sup> et XVIII<sup>ème</sup> siècles. Si des individus éprouvent le besoin de se réunir en société, c'est que la nature les rend inaptes à une vie indépendante et les pousse à se rassembler.

La possibilité de cette critique explique la longueur et la variété des développements consacrés par tous les théoriciens du contrat à la description de l'état de nature, la difficulté consistant pour eux à démontrer à la fois que la renonciation par les hommes à leur indépendance naturelle ne pouvait être que libre et volontaire et que, pourtant, l'homme attendait du passage à l'état social certains avantages qui l'ont déterminé à conclure le pacte fondamental.

#### *La réalité historique*

Dans l'histoire, il n'y a pas de trace de l'établissement d'une société par contrat. Pour Hobbes et Rousseau, il s'agit seulement d'une hypothèse nécessaire à l'explication de la société de leur époque.

#### *Les types de contrat*

Les contrats sont de deux types :

- le pacte d'association ou contrat social proprement dit est destiné à expliquer l'origine de la société ou de l'Etat. Les individus décident d'abandonner l'état de nature et de se constituer en corps social. Ils renoncent au profit de la collectivité qui devient souveraine, à tout ou partie de leurs droits naturels et obtiennent en échange des droits civils.
- le pacte de soumission ou contrat de gouvernement permet d'expliquer la forme de gouvernement. Il est conclu entre le peuple et un chef qui acquiert la souveraineté et s'engage en contrepartie à l'exercer en vue de certaines fins tout en sauvegardant les droits des peuples et des individus.

#### *La fonction idéologique.*

Il s'agit d'opposer à l'absolutisme monarchique l'affirmation des droits du peuple ; pour d'autres de fonder la monarchie absolue sur le droit naturel ; d'établir que seule la démocratie est conforme à la nature.

Pour tous les penseurs, il fallait parvenir à présenter des revendications politiques comme le produit d'un raisonnement déductif.

### **De l'antiquité au monarchomaques**

La philosophie grecque est marquée par l'opposition entre la nature physique qui est immuable et les moeurs des hommes qui sont changeantes. L'homme, affirme Aristote, est par nature un animal politique ; peu importe dès lors que la société soit née d'un groupement d'individus, car ce groupement et la vie en société qui en résulte n'ont rien d'arbitraire ni de conventionnel, mais sont conformes à la nature.

La théorie du contrat de gouvernement date du Moyen Age : c'est un contrat qui lie le roi et ses sujets. Les théologiens trouvent de nombreux exemples de contrats, entre Dieu et le peuple juif, entre rois et sujets, dans l'Ancien Testament.

Au cours des luttes religieuses de la Renaissance, la notion de contrat permet de fonder le droit de résistance en raison du double contrat, le premier entre Dieu et le peuple, le second, subordonné au premier, entre le roi et le peuple. Si le roi persécute la vraie religion, il viole le contrat conclu entre Dieu et le peuple et celui-ci peut user de son droit de résistance.

La théorie de contrat de gouvernement permettait l'établissement d'une monarchie à la fois autoritaire et limitée.

### **L'apogée.**

Au XVII<sup>ème</sup> siècle, plusieurs théoriciens (Suarez, Hocker, Grotius) admettent l'existence d'un double contrat, dont l'un est destiné à fonder la société et l'autre le gouvernement. Par le premier, les hommes abandonnent l'indépendance dont ils jouissaient dans l'état de nature au profit de la collectivité. Ils reçoivent, en échange, protection et garantie de leurs droits individuels. Par le second, le peuple transfère la souveraineté à un ou plusieurs magistrats qui doivent l'exercer dans certaines conditions.

#### *Hobbes*

Le système de Hobbes repose sur un double postulat :

- les hommes sont égoïstes et ne recherchent que leur satisfaction individuelle ;
- ils sont égaux car le plus faible peut menacer la sécurité du plus fort.

Ce qui caractérise donc l'idée de nature, c'est la méfiance mutuelle et la guerre de tous contre tous. La loi de la nature obéit à un certain nombre de règles qui interdisent à l'homme de faire tout ce qui peut mener à sa propre destruction. L'Etat de nature est donc un état d'insécurité perpétuelle dont les hommes cherchent à sortir.

Le fondement de l'obligation d'obéir qu'ont les sujets est à la fois la protection dont ils jouissent et la force du souverain qui les y contraint. Il n'y a pas de limite au pouvoir du souverain et celui-ci ne peut être déposé parce qu'il n'y a pas eu contrat entre lui et ses sujets. Toute la force est de son côté.

Hobbes fonde ainsi la logique de l'absolutisme . Le pacte unique qu'il décrit tient à la fois du pacte d'association et du pacte de soumission. C'est la soumission commune au souverain qui seule fonde la société et garantit sa pérennité.

#### *La doctrine du trust*

Le trust ne comporte pas d'obligations réciproques ; c'est simplement une mission confiée par le peuple à des gouvernements en vue de certaines fins. Cela implique deux séries de conséquences :

- le trust n'est ni le fondement de l'Etat, ni de la souveraineté mais un mode particulier d'exercice du pouvoir. Il n'y a donc plus qu'un seul contrat, le pacte d'association qui fonde à la fois la société, l'Etat et le gouvernement.
- l'accent est mis sur les obligations du gouvernement et les droits du peuple.

Ce schéma est repris par Locke. Pour lui l'état de nature est un état de paix, de bonne volonté, d'assistance mutuelle, de conservation. Il y manque une autorité commune et c'est pour établir cette autorité que les hommes concluent le contrat social et se constituent en corps.

Comme le pouvoir ne peut être exercé par le peuple constitué en corps, celui-ci doit instituer un pouvoir législatif qui serait le pouvoir suprême. Locke a voulu justifier la révolution anglaise de 1686.

#### *Rousseau*

Le contrat social de Rousseau fonde à la fois la société et l'Etat et institue un pouvoir sans limites. Rousseau cherche à trouver le fondement logique d'une autorité telle qu'elle rende les individus aussi libres dans l'état social que dans l'état de nature.

Le contrat est passé entre les individus d'une part et le corps social d'autre part, et c'est ce dernier qui devient souverain. Chaque individu renonce à l'indépendance et à tous ses droits naturels et se soumet totalement au souverain.

Selon Rousseau, il n'est pas nécessaire que la loi, expression de la volonté générale, soit effectivement appliquée à tous. Il suffit qu'elle soit susceptible de l'être. Mais Rousseau a échoué dans la définition d'un système cohérent.

Après Rousseau, la doctrine amorce son déclin ; la théorie du contrat ne correspond pas à la vérité historique. Les auteurs sont amenés implicitement à traiter séparément le problème de l'origine de la société, celui de son fondement et celui du fondement de l'obligation d'obéissance ; ils apportent à ces problèmes des réponses séparées. La notion de contrat ne permet plus de traiter que du fondement de la société.

## Grotius

**Grotius**, l'auteur du Droit de la guerre et de la paix (*De jure pacis et belli*) se situe au tout premier rang des penseurs de la science juridique et de la philosophie de l'Etat. Avocat protestant hollandais, il a été conseiller de la compagnie néerlandaise des Indes orientales. Il a forgé une théorie de l'Etat et de la puissance civile dont il a présenté avec minutie et beaucoup de vigueur intellectuelle les articulations internes et internationales.

### Une vie tourmentée.

Né en 1583, Hugo de Groot, dit Grotius est un enfant prodige : à onze ans il étudie à l'université de Leyde et effectue sa première mission diplomatique en France en 1598. Un an plus tard, il est avocat à La Haye et rédige une histoire de la rébellion des Pays-Bas contre l'Espagne (*Annales et historiae de rebus belgicis*). A la requête de la Compagnie hollandaise des Indes orientales, désireuse d'établir juridiquement son droit de capture sur les navires ennemis. Grotius compose le *De jure praedae* - le droit de prise (1606).

Grotius prend une part déterminante au conflit politico-religieux opposant les partisans d'Oldenbarnevelt aux partisans de Maurice de Nassau. Oldenbarnevelt entraîne dans sa chute ses collaborateurs dont Grotius. Il est arrêté à La Haye en août 1618, emprisonné, condamné à la prison à vie et à la confiscation de ses biens. Il s'évade en mars 1621 et gagne Paris où il séjournera jusqu'en 1644 comme résident de Suède. Il fait naufrage au retour d'une mission en Suède et meurt à Rostock le 28 août 1645.

### Le citoyen-type de la « République des lettres et de la Chrétienté ».

Le trait dominant de ce grand humaniste fut une volonté oecuménique d'enquête qui ne lui laissa aucun répit. Le *De jure pacis et belli* marque la date de naissance du droit internationale public. Il n'a pas cessé de militer pour un ordre authentiquement humain et pour une chrétienté ouverte, purifiée par un retour à ses sources.

### Un Etat juste et souveraineté limitée.

« *Un corps parfait de personnes libres qui se sont jointes ensembles pour jouir paisiblement de leurs droits et pour leur utilité commune* » est la définition de l'Etat selon Grotius. Il fonde sa thèse sur l'existence d'un contrat initial par lequel les hommes ont renoncé à l'état de nature. Il affirme que les lois sont à l'Etat ce que l'âme est au corps humain. L'Etat rassemble une multitude de créatures raisonnables unies pour les choses qu'elles aiment ; il a pour fonction d'assurer le respect des lois et d'organiser les tribunaux chargés de rendre ce qui est dû aux étrangers comme aux particuliers du pays.

Le territoire ne constitue pas un élément de l'Etat, mais le contrat fondamental qui lie les individus à l'Etat interdit la cession d'une province sans le consentement des populations intéressées.

### Droit naturel et droit volontaire

Le droit naturel est formé de principes de la droite raison qui nous font connaître qu' « *une action est moralement honnête ou déshonnête selon la convenance ou la disconvenance nécessaire qu'elle a avec la nature raisonnable et sociable de l'homme* ». La volonté de Dieu n'est pour lui qu'une manifestation indirecte dans la production normative, celle-ci émanant avant tout de la nature humaine et de son caractère sociable. Le droit naturel est immuable, commun à toutes les époques et à toutes les régions. Il régit la conduite des individus et celle

des Etats, ces derniers étant liés par des obligations internes, dont la violation entraîne un droit de résistance à l'oppression en faveur de ses sujets et par des obligations internationales - celles du droit des gens.

L'exercice des droits souverains de l'Etat sur le plan international comprend le droit de guerre encadré par des normes qui n'autorisent que les guerres justes :

- guerres défensives destinées à protéger d'une agression la population et le patrimoine de l'Etat ;
- guerres coercitives pour punir ceux qui violent le droit, à condition que la violation soit grave.

Le droit naturel prescrit des modes de règlement pacifique des différends entre Etats.

Le droit volontaire provient d'une volonté qui peut être tantôt divine, tantôt humaine. Ce droit ne résulte pas d'une volonté qui serait supérieur à celle des Etats, mais de leur accord, de leur volonté convergente, issue de la coutume ou des conventions formelles.

Les Etats sont tenus de reconnaître la primauté du droit naturel sur le droit volontaire.

## Filmer

**Filmer** Robert (1589 - 1653) est né dans le pays de Kent. Ecrivain politique, il se fit le défenseur de la monarchie absolue de droit divin, en faisant comme Bossuet, reposer le pouvoir souverain du prince sur l'extension de l'autorité paternelle à l'autorité du monarque. Son œuvre principale est le *Patriarchia* publié en 1680 après être resté pendant quarante ans à l'état de manuscrit. Locke répond au *Patriarchia* dans ses *Deux traités du gouvernement civil*.

Le système de Filmer repose fonde la défense de la monarchie absolue sur l'idée que les hommes ne sont pas nés libres mais esclaves. La société ou le groupe constituent un tout construit sur la subordination : le roi ou le père règne par une délégation du maître ultime, le Créateur. Cette idée de subordination s'applique non seulement aux hommes, mais aussi à tous les êtres terrestres que Dieu a remis explicitement au règne de l'homme.

La hiérarchie se présente comme l'exercice, par les dominants, d'un droit subjectif que rien ne vient limiter, si ce n'est un pouvoir de domination supérieur ; les fonctions sociales de l'autorité sont moins importantes que la volonté arbitraire de ceux qui les détiennent.

## Hobbes

**Hobbes** Thomas (1588 - 1679) s'intéresse de manière privilégiée à la morale et à la politique auxquelles il veut donner un véritable statut scientifique. L'analyse des forces en présence dans l'état de nature il en déduit un modèle mécanique qui le conduit à poser la nécessité de la toute-puissance du souverain et de celle d'un Etat conçu comme une machine parfaitement organisée. Au mécanisme naturel, il substitue par le contrat, un mécanisme artificiel dont le souverain est l'ingénieur et le maître.

### La vie de Hobbes.

Il effectue ses études à Oxford et entre au service des Cavendish, famille à laquelle il restera attaché toute sa vie. Intéressé par les problèmes politiques, il écrit *Eléments de loi* (1640), *Léviathan* (1651), *Eléments philosophiques* (1658). Dans *Léviathan*, Hobbes présente dans une fresque grandiose ses idées politiques.

### Le mécanisme strict.

Il conçoit le monde dans les termes d'un mécanisme strict, en termes de mouvement caractérisant des corps définis par leur nature et par leur forme. Il décrit le comportement humain dans les termes mécanistes.

### De l'état de nature à l'omniprésence du souverain.

Hobbes élabore une véritable science de la morale et de la politique. Dans un système nominaliste, il part des individus qui disposent tous de forces, tant physiques que spirituelles, pratiquement égales. Or chacun, mû par son propre mouvement vital qui tend à se conserver indéfiniment par inertie naturelle tend à s'emparer de tout ce qui peut lui permettre de survivre. Né du désir et de la crainte, de la défiance rationnelle de chacun à l'égard de chacun, cet état est un état de guerre strictement conforme à un calcul correct de la raison. Une égale menace réciproque pèse sur tous. Etat d'équilibre, l'état de nature est un état d'instabilité, d'insécurité et de misère. Il ne comporte ni société, ni agriculture, ni industrie, ni justice, ni injustice, ni lettres, ni arts, ni sciences d'aucune sorte. Dans l'état de nature, « *l'homme est un loup pour l'homme* ».

La crainte de la mort suffit à déterminer chacun à s'imposer n'importe quel sacrifice, pourvu que sa vie soit sauve et sûre. Le seul moyen de la paix est d'ériger un pouvoir commun tout-puissant qui imposera sa loi à tous dans la communauté politique et qui assurera un ordre et une paix. Pour y parvenir, il faut que chacun s'accorde avec chacun pour renoncer au droit de se gouverner lui-même et pour remettre tout son pouvoir aux mains d'un seul homme, en lui reconnaissant un pouvoir souverain constitué de la somme des pouvoirs de tous.

Ainsi se trouve institué le souverain qui dispose d'un pouvoir absolu, unique, indivisible. Les citoyens demeurent liés par le contrat, lui seul ne l'est pas car il n'a contracté avec personne. Sa légitimité ne tient qu'à sa toute puissance ; il est au-dessus de tous les pouvoirs : il n'a pas de devoirs, il n'a que des fonctions.

Le peuple lui-même ne peut s'opposer à lui. Seule l'omnipotence du souverain, le caractère absolu de son pouvoir rend possible l'accomplissement rationnel de sa fonction, c'est-à-dire le maintien d'un ordre pacifique et sûr dans l'Etat.

### Etat rationnel et pouvoir absolu.

Hobbes accorde à tout citoyen menacé dans sa vie par le fonctionnement de l'Etat, le droit de se défendre et de résister par tous les moyens. Il reconnaît que

dans l'Etat, l'homme en tant qu'homme disposait, sous peine d'absurdité, d'un droit inaliénable et imprescriptible.

La toute puissance du souverain délivre l'homme de ses passions, de leurs excès, de leurs abus. Le souverain n'a plus d'intérêts particuliers, son intérêt se confond avec l'intérêt général : « *Le roi est ce que je nomme le peuple* ». Il est la raison en acte. Dans ce cadre, il n'y a pas d'autre justice que celle du souverain ; c'est lui qui définit le juste et l'injuste, le bien et le mal.

## Pufendorf

Après avoir étudié à Leipzig et à Gênes, **Pufendorf** (1632 - 1694) obtient une chaire d'enseignement du droit naturel et du droit des nations à Heidelberg, puis à l'université de Lund en Suède où il écrit *Du droit de la nature et des gens*. En 1688, il devient l'historiographe de l'Electeur de Brandebourg et propose dans *De habitus religionis christianae ad vitam civilem* (1687) sa conception des relations idéales entre l'Eglise et l'Etat. D'origine humble, il n'a été anobli que sur le tard au vu de ses travaux et de ses services. Il est connu pour avoir développé des conceptions originales de la société naturelle, de la loi naturelle, du pouvoir souverain et du double contrat. Pufendorf est un des grands maîtres de l'école du droit naturel et l'un des inspirateurs des principes de la Constitution américaine de 1787.

### La sociabilité naturelle de l'homme.

Dans *Du droit de la nature et des gens* (1672), Pufendorf développe l'idée d'une sociabilité naturelle de l'homme. Il y a sociabilité lorsque l'homme prend conscience de l'identité de nature qui existe entre lui-même et autrui, sur la « *conformité de même nature* ». Il existe aussi une moindre forme de sociabilité : elle repose sur l'intérêt qui en dérive car « *la nature en nous ordonnant d'être sociables ne prétend pas que nous nous oublions nous mêmes* ». Pufendorf va à l'encontre de Hobbes et refuse l'opposition entre un « *état de nature* » et une « *vie sociale* ». Rousseau ira à son tour contre Pufendorf et exclura la notion de sociabilité du droit naturel.

### La loi naturelle.

Pufendorf développe la conception d'une loi naturelle qu'il distingue des lois révélées et des lois positives. Les lois naturelles forment, avec les lois révélées, l'ensemble des lois divines. Sa théorie du droit naturel repose sur l'affirmation de l'existence d'un ordre moral universel, d'une règle de justice immuable, antérieure et indépendante et supérieure aux lois civiles. La loi naturelle a la force droite de la raison, l'universalité de la règle connaturelle aux hommes. « *Les lois naturelles se trouvent proportionnées à la nature humaine que leur observation est toujours avantageuse* ».

Les lois positives prolongent les effets de la loi naturelle ; elles doivent s'en inspirer et ne peuvent la contredire/ La subordination établie entre les lois naturelles et les lois positives donne à la fois force aux règles positives établies par les législateurs et justification au citoyens qui exercent contre un pouvoir inique leur droit de résistance. Il unit d'emblée la loi naturelle à la nature humaine et ne saurait concevoir comme naturel un Etat où les hommes ne suivent pas les maximes de la raison.

### Du pouvoir souverain.

Pufendorf rejette l'idée d'un pouvoir souverain absolu fondé sur une analogie avec l'exercice du pouvoir paternel. Il propose de distinguer la servitude volontaire de celle qui résulte de la guerre. Touchant la première, il considère que l'accroissement du genre humain conjugué avec l'augmentation des commodités de la vie et une quête effrénée des richesses superflues a fait que les gens un peu riches et qui avaient de l'esprit engagèrent ceux qui étaient grossiers et eu accommodés à travailler pour eux moyennant un certain salaire. Ainsi la servitude a été établie par un libre consentement des parties ; le louage de service est, pour Pufendorf, la première forme de servitude.

La théorie du double contrat.

Pour qu'il y ait société civile, il est nécessaire que ceux qui désirent être membres de l'Etat s'engagent à ne former qu'un seul corps et à régler d'un commun accord ce qui regarde leur sûreté mutuelle ; « *l'assemblée des contractants doit ensuite opter, à la majorité des voix, pour une forme de gouvernement. Ceux qui sont revêtus de cette autorité s'engagent à veiller avec soin au bien public et les autres, en même temps, leur promettent obéissance* ». Le pacte d'union et le pacte de soumission scellent en un double contrat l'Etat, ils fondent l'autorité souveraine sur un ciment d'obligations réciproques entre gouvernants et gouvernés.

## Locke

**Locke**, né à Wrington dans le Sommershire en 1632, a vécu de près les révolutions et tentatives de révolution contre les Stuart. Son souci principal est d'être utile à l'existence sociale des hommes. Il s'exprime essentiellement contre Descartes et Filmer.

Son ouvrage *Deux traités de gouvernement civil* paraît en 1690. Il s'agit d'une apologie de la révolution de 1688 et d'une critique vigoureuse de la monarchie absolue. L'idée développée est la nécessaire subordination de l'activité des gouvernants au consentement populaire. Locke est le théoricien du libéralisme politique ; ses thèmes fondamentaux sont :

- égalité naturelle des hommes ;
- défense du système représentatif ;
- exigence d'une limitation de la souveraineté fondée sur la défense des droits subjectifs des individus.

Le premier traité est une réponse au Patriarcha de Filmer qui prétendait démontrer le droit des princes au gouvernement absolu en assimilant la souveraineté à la domination primitive d'Adam sur le monde ; cette domination a été retransmise aux monarques. Le second traité vise à établir l'origine, les limites et les fins véritables du pouvoir civil. Ces deux traités forment un tout. La réfutation de la thèse de Filmer (les hommes ne sont pas nés libres mais esclaves) dans le premier traité permet, dans le second, de fonder la limitation des gouvernements sur l'idée de la liberté et de l'égalité naturelles.

### Théorie de la connaissance et du droit naturel.

Locke fait reposer sa théorie sur la connaissance telle qu'elle a été définie par Hobbes. La science ne porte que sur des choses qui ont des causes et dont nous sommes nous-mêmes des causes. La politique et la morale (le juste et l'éthique) se trouvent affectés d'une certitude qui est refusée aux sciences de la nature. Pour Locke, il y a prééminence de la science morale et politique sur les sciences de la nature ; les idées morales et politiques peuvent donc s'enchaîner dans des démonstrations rigoureuses.

La conception lockienne de la science politique repose sur trois aspects :

- la science politique sera normative : les normes de l'action future peuvent être rigoureusement définies puisque l'idée est productrice de son objet ;
- la science de l'action appelle une méthode de découverte rationnelle et un ordre d'exposition démonstratif.
- l'importance de la conception subjective des droits qui donne les prémices aux droits de l'homme.

### De l'Etat de nature au gouvernement civil

Les fonctions du gouvernement civil sont déduites des conditions de sa formation, c'est-à-dire de la structure de l'Etat de nature et des raisons qui conduisent les hommes à se constituer en corps politique.

Locke rejette toute idée de subordination, et avec elle le lien qu'elle maintient entre les relations entre les hommes et les relations entre les hommes et les créatures inférieures. Une coupure entre les deux catégories, est établie, institutionnalisée. Quant aux hommes, il n'y a pas entre eux de différence inhérente, pas de hiérarchie : ils sont tous libres et égaux aux yeux de Dieu. La problématique de Locke est antihiérarchique : la liberté naturelle suppose à la fois

l'indépendance et l'égalité ; elle subordonne l'autorité politique au consentement. Il défend l'idée que les hommes sont originellement libres et égaux et que l'origine des gouvernements réside dans une libre association. Il s'oppose donc à la théorie de la monarchie de droit divin.

On trouve chez Locke une apologie de la tradition anglaise de la Common law contre la « maladie française de l'absolutisme ». Dans le deuxième traité, Locke reprend la doctrine du contrat social.

L'état de nature est présenté comme une période heureuse de communisme primitif, comme un état de liberté, mais non de licence pour s'achever sur une théorie de l'origine du gouvernement civil, proche de celle de Hobbes, même si elle fonde une conception plus libérale de l'autorité politique. Pour Locke, comme pour Hobbes, l'origine du gouvernement et de la société civile réside dans la nécessité de sortir de l'incessant conflit qui naît de la loi de nature elle-même, c'est-à-dire du droit de chacun à faire ce qui lui semble convenable pour assurer sa conservation.

*Limites que les conditions du contrat social imposent à la souveraineté.*

Pour Hobbes, la science politique est normative : elle détermine les raisons que nous pouvons avoir d'agir et de décider. « *Le jour où les hommes ont quitté l'état de nature pour entrer en société, ils avaient convenu que tous seraient soumis à la contrainte des lois, sauf un seul qui garderait intacte la liberté de l'état de nature, en y ajoutant la force du pouvoir et la licence de l'impunité* » (Locke). L'Etat absolutiste représente un état de guerre entre les princes et le peuple ; le peuple peut donc exercer un droit légitime de résistance à l'oppression.

Le peuple est le juge suprême de la façon dont les gouvernants remplissent leur mission puisqu'il est « *la personne qui leur a donné le pouvoir et qui garde à ce titre, la faculté de les révoquer* » (Locke). Le contrat est spécifique : « *Bien qu'ils soient liés entre eux par une relation contractuelle, les membres du peuple n'ont pas d'obligation contractuelle envers le gouvernement, et les gouvernants bénéficient du gouvernement seulement comme membre du corps politique* » (Locke) Ils ne sont donc que des représentants, des députés du peuple.

*Le problème des sources du droit.*

De Hobbes à Locke, on perçoit un changement dans la conception du rapport entre le droit et l'Etat. Pour Locke, il semble qu'il y ait l'idée d'un ordre spontané dont les pouvoirs publics ont à garantir la non-perturbation : « *ce n'est pas toute convention qui met fin à l'état de nature entre les hommes, mais exclusivement celle par laquelle tous s'obligent ensemble et mutuellement à former une société unique et à constituer un seul corps politique* ». Il y a donc une formation spontanée du droit antérieure à l'apparition de l'Etat dont la fonction est plus de garantir que de créer le droit. L'Etat a pour mission de préserver les acquis, sans pouvoir y attenter, et les hommes ne se dessaisiront que du minimum : le droit de punir. Le gain qu'apporte la société politique, c'est de permettre aux hommes de sauvegarder leur propriété ; la préservation apparaît comme étant la finalité du contrat social.

Propriété et subjectivité.

Pour Locke, la propriété concerne « la vie, la liberté et les biens », c'est-à-dire tout ce qui appartient en propre à un individu et qu'on ne saurait lui ôter sans son consentement. Dans chaque propriété existe un noyau inaliénable qui ne

dépend que de la loi naturelle instituée par Dieu. Les richesses naturelles ont été données à tous les hommes et non au seuls descendants mâles d'Adam.

Locke a joué un rôle important dans la pensée politique de son époque ; il aborde la notion des droits de l'homme et du contrat social. Sa conception de la monarchie libérale et du Contrat social influenceront Rousseau et les théoriciens de la révolution américaine.

## Montesquieu

**Montesquieu** est né en 1689 près de Bordeaux ; il effectue ses humanités chez les oratoriens de Juilly, dispose de liens avec la classe parlementaire et d'attaches nobiliaires et terriennes. Son milieu intellectuel est parisien où il fréquente Fontenelle. Son sentiment nobiliaire, le préjugé des rangs liés à une dynamique de l'honneur le conduisent à rejoindre une forme de morale stoïcienne. La défense des parlements comme pouvoirs intermédiaires, l'acceptation de la vénalité des charges tiennent à sa vision d'une monarchie modérée. Il a une réputation de libre et bel esprit qui font de lui plus un citoyen qu'un sujet. Sa préoccupation principale concerne l'Etat légitime où les lois s'exercent autrement que comme puissance. Qu'est-ce qui peut fonder le recours à des lois générales.

### Destins des « Lettres persanes »

Les *Lettres persanes* constituent une satire sociale dans laquelle il attaque les pouvoirs constitués, les hiérarchies sociales « naturelles » et les libertés essentielles. Il oscille entre les horreurs de l'ordre et la crainte du désordre.

### La maturation intellectuelle d'un homme de mêlée

Entre 1721 et 1734, Montesquieu exerce la charge de président au mortier du Parlement de Bordeaux ; il est élu à l'Académie française et écrit un *Traité des devoirs* comprenant un chapitre important (De la politique) dans lequel il est assez proche des théories de Pufendorf.

Entre avril 1728 et avril 1731, il effectue un tour d'Europe qui lui permettra de disposer de données récentes et concrètes sur le gouvernement des hommes.

### Le monde moral et le monde physique : intelligence de l'histoire.

Il publie les *Considérations sur les causes de la grandeur des romains et de leur décadence* (1734). C'est l'analyse d'un cycle complet de devenir historique débouchant sur une interprétation de l'énigme qu'est la chute d'une civilisation devant les barbares. Il montre que les divisions au sein d'une République sont consubstantielles à sa force et à la liberté.

Dans *l'Esprit des Lois*, il entreprend d'éclaircir le lien de causalité générales et particulières, ce qui détermine l'esprit, l'humeur, les moeurs des hommes, individuellement et collectivement, à l'intérieur d'une société qui est à la fois naturelle, historique et politique. Il s'efforce de montrer comment se créent les identités nationales et politiques.

### Réalisation et sens du grand œuvre : « De l'esprit des lois » 1748

L'écrivain politique se réalise dans *l'Esprit des Lois* qu'il écrit entre 1741 et 1743 avant de le publier en 1748.

La loi est le rapport nécessaire dérivant de la nature des choses, contestées aussi bien par les tenants de la « loi-commandement », philosophes et juristes, que par les empiristes comme Hume. Montesquieu situe sa recherche sur :

- la minimalité du recours au droit naturel à concilier avec la supposition inéluctable de rapports d'équité fondamentaux ;
- l'écart décisif pour mettre de côté les questions classiques de sociabilité naturelle et du contractualisme.

Mais en même temps que la question des rapports émergent deux problèmes :

- celui de la totalité réelle que constitue une société civile (organisée politiquement), du lien entre le politique et le civil qui peuvent rester principalement distincts (réunion des volontés, réunion des forces) ;
- celui de la rationalité à travers l'étude d'une série de « générations de lois » car « *la loi est la raison humaine en tant qu'elle éclaire tous les peuples de la terre* ».

Il pose la question du contenu réel de ce que l'on appelle gouvernement, du rapport de ce contenu avec sa forme (sa nature) et son principe (les passions sociales qui le font mouvoir) et le rapport de cet ensemble avec sa condition extrapolitique.

La dialectique nature/principe se double d'une distinction entre gouvernements non modérés et gouvernements modérés, où l'hétérogénéité des forces sociales et des constituants du corps politique s'oppose à l'uniformité d'un pouvoir fondé sur la force. Cette distinction lui permet d'introduire une double théorie de la liberté politique (du point de vue des organes de la puissance sociale) et civile (du point de vue de la sûreté des citoyens).

Pour Montesquieu, la véritable servitude se situe là où l'on confond dans une même contrainte les trois relations de l'individu à la collectivité : les lois, les moeurs et les manières. Il n'existe pas de garantie structurelle absolue de la liberté politique.

La citoyenneté moderne dans une cité est là où « *la loi civile regarde chaque particulier comme toute la cité même* » et où « *la liberté de chaque citoyen est une partie de la liberté publique* ». Les principaux conflits proviennent de ce que chacun fait de ses intérêts propres l'intérêt commun alors qu'il faut que « *chacun aille au bien commun en croyant aller à ses intérêts particuliers* ». Or le législateur est pris entre la nécessité d'édicter des maximes générales, les contraintes qui ne relèvent pas des lois et les niveaux différents de la légalité et de la légitimité ; il doit se montrer à la fois utopique et universel, contre les idées d'uniformité qui frappent les petits esprits.

Les systèmes juridiques doivent être fondés sur l'évolution de la société et des moeurs.

Sens d'une œuvre, sens d'une vie, sens d'un legs.

Montesquieu a tenté d'interpréter sa rhétorique en rapport avec les réalités des Etats actuels et des républiques démocratiques ; il inspirera Tocqueville. Montesquieu fournit un modèle pour la concorde du savant et du politique ; il pose la question du savoir politique : c'est un savoir qui doit impérativement garder une forme d'universalité, sans être hanté par le fantasme ruineux de sa toute puissance, un savoir du particulier qui ne débouche pas sur la sacralisation d'une histoire figée, réelle ou mythique et qui est sollicité à la fois par la limite impossible de l'Etat dans le citoyen (démocratie antique) et le refus organisé de cette transformation du pouvoir en puissance pure qu'est le despotisme parce que tout pouvoir est porté à une extension de ses attributions. La séparation des pouvoirs devient une nécessité.

## Hume

**Hume** est né à Edimbourg (1711) où il effectue ses études. Il s'occupe ensuite de droit et de commerce. De 1763 à 1766, il est le secrétaire de l'ambassadeur d'Angleterre à Paris. Il fréquente les salons, connaît les encyclopédistes et se lie pour un certain temps d'amitié avec Rousseau. Hume voit dans l'expérience l'unique source de notre savoir. Il cherche à comprendre les relations constantes dont nous échappe la raison.

L'œuvre politique de Hume est abondante et éparse : *Traité de la nature humaine* (1740), *Du contrat originel* (1748), *Enquête sur les principes de la morale* (1751), *De l'origine du gouvernement* (1774). Si le *Contrat originel* dénonce, contre Locke, les termes d'une origine fictive de l'état civil, *l'origine du gouvernement* cherche à repérer, dans le sillage de Machiavel, les composantes de l'origine réelle des sociétés.

Pour Hume, le pouvoir s'est tout d'abord fondé sur l'injustice et la violence ; il est devenu avec le temps légal et obligatoire. L'avènement de la notion de gouvernement, de l'Etat est décelée dans la compétition guerrière qui découle de la rareté des biens disponibles parmi les groupes humains déjà constitués. La nécessité économique secrète le conflit qui donne naissance à une hiérarchie militaire qui se transforme, la paix venue, en hiérarchie civile et système de gestion politique.



L'Etat a donc une origine économique et une mission de préservation des avantages acquis. L'Etat n'est qu'une institution contingente, historiquement exigée, appréciée en raison des services rendus.

L'origine des régimes politiques doit donc être recherchée du côté de la conquête, de l'usurpation, de l'hérédité, de l'élection, suivant les circonstances du moment. Le système politique est fondé sur un rapport de forces qui ne se maintient que grâce à la soumission volontaire du peuple. Il en résulte pour Hume que la politique n'est pas fondée sur la normativité de la raison.

Le mythe de la souveraineté populaire ne résiste pas à l'analyse des faits. L'obéissance au gouvernement s'effectue d'abord par la crainte et non par l'obligation morale. D'autre part, seule une longue occupation du pouvoir assure une certaine légitimité à l'usurpateur (Révolution ou conquête).

Hume dénonce le mythe de l'ancienne constitution saxonne qui aurait été abolie par la conquête normande et la féodalité. Il rejette la fiction d'un contrat originel. La constitution se construit lentement : Grande charte de 1214, reconstruction des communes sous les Tudor, pétition des droits de 1628, déclaration des droits de 1689.

Pour Hume, le corps politique s'instruit dans une même vision du corps en général ; les changements d'état sont régis par la corruption ou la dissolution, mais dont chaque étape doit être pensée spécifiquement comme un processus naturel. La coalition des partis devient alors un remède naturel susceptible de ralentir un processus de dégénérescence.

La stabilité politique est nécessaire à la poursuite de la croissance économique.

## Rousseau

**Rousseau** élève une véhémence protestation contre le progrès des sciences et l'accumulation des richesses, contre une société oppressive et des institutions arbitraires. Il stigmatise la dénaturation croissante de l'homme.

### Une misérable question d'académie.

Dans ses *Confessions*, il indique que c'est à la suite de la proposition de l'Académie de Dijon qu'il s'est mis à écrire ; celle-ci avait proposé pour sujet : « *Si le rétablissement des sciences et des arts a contribué à épurer les moeurs* ». Il axe tout son développement sur l'idée que l'homme est bon naturellement et que c'est par les institutions seules que les hommes deviennent méchants.

Il reprend ce thème dans son *Discours sur l'origine de l'inégalité*. Né pour le bonheur et la vertu, l'homme s'est laissé détourné de son chemin par le développement des connaissances et par les séductions du luxe et de la puissance. L'état primitif de l'homme, cet état de nature où l'être humain connaissait l'innocence et la bonté est une hypothèse qui doit faire regretter un passé qui n'est plus et qui ne reviendra jamais, car l'histoire ne rétrograde pas.

### Les grandes oeuvres.

Dans chacun de ses ouvrages Rousseau va proposer un remède à la corruption des sociétés. Dans *l'Emile*, il repense l'éducation d'un enfant destiné à devenir citoyen ; dans la *Nouvelle Héloïse*, il imagine la vie idéale d'une microsociété ; dans le *Contrat social*, il pose les fondements d'un Etat juste et légitime où chacun écoute la voix de sa conscience.

#### *L'Emile de l'enfant au citoyen*

L'Emile repose sur l'intuition de la perfectibilité humaine. A sa naissance, l'homme n'est rien ; il devient tout. Pour Rousseau, il suit le cheminement suivant :



Il prône une éducation dépourvue de méditations : l'enfant découvrira tout par lui-même et en lui-même. Le pédagogue aura pour tâche non d'instruire l'enfant, mais de le diriger selon la voix de sa nature propre. Deux tâches incombent au pédagogue : laisser faire la nature et préserver le cœur de l'enfant du vice et son esprit des préjugés.

Le respect de la liberté intérieure de l'enfant, de sa dignité humaine gouverne toute la pédagogie rousseauiste.

#### *La Nouvelle Héloïse, vertu et bonheur*

Rousseau imagine l'organisation d'une famille qui vivrait selon les enseignements de la nature. Les passions, les élans du cœur doivent être équilibrés, purifiés par la raison.

#### *Le Contrat social : loi et contrat.*

Fonder le droit politique est l'ambition de Rousseau. Il se propose de rechercher ce qu'il devrait être et pour cela décide d'établir des conditions de possibilité d'une société légitime. Il veut trouver un type d'association qui assurerait à chaque individu la sécurité tout en lui permettant de conserver sa liberté.

Rousseau rejette toute autorité reposant sur les privilèges de nature ou sur le droit du plus fort. La seule autorité légitime naît d'un accord réciproque des parties

contractantes, d'une convention. Pacte d'association qui n'est suivi d'aucun pacte de sujétion. Le peuple est la source de la souveraineté et apparaît comme celui qui exerce cette souveraineté.

« *L'obéissance à la loi qu'on s'est prescrite est liberté* ». La volonté générale correspond à la conscience dont la voix se fait entendre en chacun. Rousseau montre que le sort de l'humanité dépend de la nature des institutions politiques et que seuls quelques peuples qui n'ont point encore porté le vrai joug des lois, qui vivent en paix et se suffisent à eux-mêmes, peuvent échapper à la dégénérescence et à la ruine.

Les idées de Rousseau ont eu une influence décisive sur la manière de penser des hommes du XIX<sup>ème</sup> siècle : l'Emile est devenu le bréviaire des éducateurs et le Contrat social le guide des réformateurs politiques.

Le grand problème de Rousseau réside dans le fait qu'il cache le passage du naturel au civilisé ; à partir de quand passe-t-on du naturel au civilisé. L'homme en société n'est-il pas déjà civilisé ? Son véritable problème n'est pas l'Etat, mais la citoyenneté, la position de l'homme dans la société. Il ne démontre en rien que l'homme est bon par nature. Il part d'un postulat qui est repris comme tel par de nombreux philosophes.

## Spencer

L'œuvre de Spencer est inséparable de l'idéologie du progrès.

### La genèse d'une philosophie synthétique.

Ingénieur des chemins de fer, puis journaliste libéral, ses goûts amenèrent Spencer à s'intéresser aux sciences exactes. L'idée lamarckienne d'un développement progressif de l'humanité orienta de façon décisive les recherches qu'il poursuivit très éclectiquement en les nourrissant de lectures abondantes, mais toujours fragmentaires. Il est un des fondateurs de l'évolutionnisme culturel et social avec Morgan et Tylor.

Ses préoccupations d'ordre politique se révèlent dans le *Nonconformist* (1842) et la *Véritable sphère du gouvernement* (1843). Le point de vue pragmatique est toujours latent chez Spencer : la croyance en des lois naturelles partout agissantes dont le dérangement explique les maux dont souffre la société est présentée comme un machine complexe que le gouvernement doit maintenir en équilibre. La nature est présentée comme un être vivant.

### La généralisation de la loi de Baer

Le développement de tout organisme consiste en un changement de l'homogène à l'hétérogène. Spencer interprète le changement de l'homogène en hétérogène comme le résultat de l'incessante multiplication des effets. Il l'explique dans les *Lois ultimes de la physiologie* (1857)

### Passage de la physique mécaniste à la métaphysique de l'inconnaissable

En cherchant à expliquer mécaniquement l'univers conçu comme un ensemble de rapports dynamiques, comme un organisme vivant, l'évolutionnisme devait constituer la première synthèse philosophique construite à partir de données scientifiques et inductives.

### L'extension à la sociologie du postulat universel :

Dans les *Principes de sociologie*, les structures et les fonctions sociales sont comparées aux structures et aux fonctions biologiques précédemment étudiées. Ses convictions politiques et éthiques l'amènent à accentuer certaines différences qui distinguent les sociétés humaines des sociétés animales. Son évolutionnisme n'eut rien de rigide.

La typologie spencérienne doit être dissociée du schéma optimiste d'une progression linéaire, solidaire du développement du machinisme. Il s'est efforcé de montrer que c'est par la guerre, qui joue un grand rôle politique dans la genèse du pouvoir, que les peuples parviennent à la notion d'Etat.

L'extraordinaire richesse des matériaux mis en œuvre par Spencer est à l'origine d'une vaste collecte des données d'où il voulait dégager des corrélations sociologiques que les historiens de son temps étaient incapables d'apercevoir.

## Morgan

**Morgan** est considéré comme le fondateur de la science anthropologique ; il domine encore de nos jours l'histoire de l'anthropologie par toute l'ambiguïté de son œuvre.

### Le fondateur de la science anthropologique.

Lewis H. Morgan est né en 1818 dans l'Etat de New-York. Il fait des études d'avocat, devient conseiller juridique d'une compagnie de chemin de fer qui construit des voies entre le Michigan et le lac Supérieur. Homme politique, il adhère au Parti républicain où il fait une carrière de député puis de sénateur.

Sa vocation pour l'anthropologie, il la doit à un club littéraire où il rencontre un Indien Senca. Il organise avec lui une enquête sur la « ligue des Iroquois » ; à l'issue de son enquête, il est adopté par le clan Faucon et publie un essai sur le *Gouvernement constitutionnel de six nations indiennes*.

Il étudie ensuite le système de parenté iroquois, visite les Indiens du Kansas, du Nebraska, du Missouri, de la baie d'Hudson. Pour son étude, il prépare un questionnaire pour l'étude des systèmes de parenté. Il en publie les résultats dans le *Système de consanguinité et d'affinité de la famille humaine*. Avec ce livre naissait à la fois l'analyse scientifique de la parenté et l'anthropologie sociale.

Morgan entreprit alors de comparer les institutions sociales de l'antiquité occidentale classique et celles des peuples primitifs contemporains cherchant en celles-ci la clef de l'intelligibilité de celles-là. Il publie en 1877 *Ancient society* (la société archaïque) où il montrait la marche nécessaire de l'humanité à travers les stades successifs de la sauvagerie, de la barbarie et de la civilisation.



### Une œuvre riche et ambiguë

*Logique et histoire des rapports de parenté.*

Morgan a démontré que les rapports de parenté dominent l'histoire primitive de l'humanité et que ces rapports ont une logique et une histoire. Il distingue le type descriptif du type classificatoire. Dans un système descriptif, les parents en ligne directe sont clairement distingués des parents en lignes collatérales. Dans un système classificatoire, certains des collatéraux, ou tous, sont classés dans les mêmes catégories que les parents en ligne directe. Il souligna l'importance des règles de mariage dans les divers systèmes de parenté et démontra que le mariage est un échange de femmes entre des groupes sociaux avant même d'être une relation entre des individus de sexe opposé. Il affirma que le clan avait été la forme dominante d'organisation sociale chez tous les peuples qui avaient dépassé le stade de la sauvagerie et avait servi de point de départ à une évolution vers la civilisation.

Morgan chercha à établir des rapports de correspondance structurales entre formes de production, formes de parenté et formes de conscience sociale. La décadence des systèmes classificatoires et la dominance des systèmes descriptifs dans l'histoire occidentale devaient être liées au développement de la propriété privée et de l'Etat. Le développement de la propriété privée avait transformé les problèmes d'héritage des biens et rendu impérieux de distinguer entre les lignes

directes et les lignes collatérales de consanguins. Le développement de l'Etat, en substituant la protection de la loi à celle des parents, avait affaibli la solidarité interne des vastes groupes de parenté.

Morgan prit de l'histoire toute entière une vue sociologique et caractérisa l'évolution de l'humanité par l'apparition et la succession nécessaires de sociétés sans classes et de sociétés de classes dominées par l'Etat et basées sur des formes diverses d'accumulation de la propriété des richesses. La civilisation était née de l'apparition de classes sociales et de l'Etat. Archéologie, anthropologie, histoire antique étaient mises à contribution pour une même tâche, l'explication scientifique de l'humanité.

« Il est vraisemblable que les grandes époques du progrès humain ont coïncidé plus ou moins directement avec les périodes où les sources de subsistance devenaient plus nombreuses et plus abondantes » (la Société archaïque).

Engels a repris une partie des théories développées par Morgan dans *l'Origine de la famille, de la propriété privée et de l'Etat. Les limites de l'évolutionnisme.*

Le vaste tableau de l'histoire de l'humanité brossé dans la Société archaïque reposait sur une information scientifique aujourd'hui dépassée. Morgan a exclu l'étude des religions primitives du champ de l'anthropologie en y voyant seulement un ensemble de coutumes grotesques. L'histoire humaine se trouve donc amputée d'une de ses dimensions essentielles.

L'œuvre repose sur plusieurs séries de principes opposés et se trouve installée dans une ambiguïté. Elle souffre des limites d'un évolutionnisme qui se réfère à une conception du développement par stades successifs à partir d'un germe initial évoluant selon un sens unique. Cette séquence évolutive de Morgan s'est écroulée morceau après morceau, avec les progrès mêmes de la science qu'il avait contribué à fonder.

L'œuvre de Morgan reste une source féconde d'enseignement à la fois dans sa réussite et dans ses échecs.

## Engels (1820 - 1895)

**Frédéric Engels** est né à Barmen dans une famille d'industriels filateurs qui possédaient également d'une succursale à Manchester (Grande-Bretagne). Il étudie la philosophie et est membre actif des cercles hégéliens de gauche. En 1842, il mène une enquête approfondie sur le développement du capitalisme en Angleterre, sur la situation du prolétariat anglais et ses tendances politiques dont les principaux éléments paraîtront dans la *Situation de la classe laborieuse en Angleterre* (1845). Dans cet ouvrage, Engels définit le concept de « *révolution industrielle* ».

En 1844, il rencontre Karl Marx à Paris et en commun, ils publient le Manifeste du parti communiste (1848). La même année, Engels prend part à l'insurrection armée des républicains allemands.

### Le théoricien du marxisme historique.

Jusqu'en 1870, Engels est associé à la direction de la succursale de Manchester. En même temps, il poursuit sa collaboration avec Marx : *Le Capital* doit une part essentielle aux travaux d'Engels.

Engels étudie les origines de la question paysanne en Europe, les problèmes de la guerre et du fonctionnement des appareils militaires ; il est le successeur de Clausewitz et le prédécesseur de Lénine, Trotski et Mao Zedong.

En ce qui concerne l'évolutionnisme, Engels critique l'extrapolation sociologique des concepts biologiques. Définissant l'économie politique comme science des conditions et des formes dans lesquelles les diverses sociétés humaines ont produit et échangé, et dans lesquelles en conséquence les produits se sont chaque fois répartis, il assigne au matérialisme historique comme objet de l'étude des lois d'évolution internes à chaque mode de production.

L'Origine de la famille, de la propriété privée et de l'Etat (1884) fut inspirée par L.-H. Morgan. Engels prend comme fil conducteur la thèse matérialiste que le « *facteur déterminant, en dernier ressort, dans l'histoire, c'est la production et la reproduction de la vie immédiate* », selon la double articulation définie dans *Le Capital* :

- production des moyens de production
- production des moyens de consommation

Il montre que les formes de la famille sont historiquement relatives à la nature des rapports de production dominants, que le fonctionnement des rapports de parenté communautaires est incompatible avec l'exploitation de classe qui engendre au contraire l'Etat comme forme institutionnalisée de répression des classes exploitées par la classe dominante.

Engels contribue à fonder la possibilité d'une anthropologie historique (à la fois économique et politique) distincte de l'anthropologie philosophique telle qu'elle avait régné de Locke à Rousseau, à Kant.

### Politique dans la philosophie.

A la fin de sa vie Engels s'est efforcé de constituer une théorie des idéologies et de l'Etat, une histoire des conceptions du monde (religieuse, juridique, prolétarienne) et par là de développer une analyse des mouvements de masse qui constituent les « forces motrices » concrètes du procès historique.

## Maine

**Maine**, Henry James Sumner (1822 - 1888), est un historien du droit et un homme politique britannique. Il peut être considéré comme le fondateur de la sociologie et de l'anthropologie juridiques. Il a été professeur de droit civil à Cambridge, journaliste spécialisé dans les affaires internationales. En 1861, il publie *Ancient Law*, ce qui lui vaut d'être désigné au cabinet du vice-roi des Indes à Calcutta où il exerce une influence directe sur la législation indienne de l'époque. A la fin de sa vie, il occupe la chaire de jurisprudence à Oxford et siège au bureau de l'Indian Council de Londres.

Il part de l'idée que le droit est inséparable de la religion. Les responsabilités sont collectives et le modèle de la famille patriarcale définit des liens de parenté agnatique perpétués par des rites solennels et incarnés par une propriété indivise. La dissolution progressive de ce modèle et de ces liens, l'émergence de l'individu comme personnalité légale expliquent cette transition par laquelle il caractérise l'accession des sociétés orientées vers le progrès à l'autonomie du droit. La conception de la souveraineté se différencie en quatre étapes :



L'unité de la société archaïque est fondée sur la famille et le lignage tandis que la société moderne est fondée sur l'individu. L'agrégation des tribus forme l'Etat. Maine oppose la *societas* à la *civitas*.

## Tönnies

Tönnies (1855-1936) est connu pour la distinction qu'il a effectué entre communauté (Gemeinschaft) et société (Gesellschaft) dans *Communauté et société*. Il est président, pendant la période de Weimar de la société allemande de sociologie

Les concepts de communauté et de société reposent sur un fondement psychologique, sur la reconnaissance de deux formes de la volonté humaine :

- la volonté organique dépendant de la vie végétative, se manifeste par le plaisir, l'habitude, la mémoire
- la volonté réfléchie ou rationnelle, pur produit de la pensée se manifeste par la réflexion et la décision.

La communauté naît à partir de la famille. Dans la société, biens et individus, sont organiquement séparés ; l'échange est le seul contenu de la vie sociale, manifesté par le contrat.

Pour Tönnies, la morale est appelée à se dissoudre dans la société : « *La grande ville et la société en général représentent la corruption et la mort du peuple* ». Sa réflexion devait aboutir à une analyse historique globale de l'évolution de la société contemporaine ; il n'en a livré que des fragments : *Geist des Neuzeit* - l'Esprit de la période contemporaine (1935), *Fortschritt und soziale Entwicklung* - Progrès et développement social(1926)

## Durkheim.

**Durkheim** est, de tous les sociologues classiques, celui qui reste le plus présent dans la sociologie contemporaine. Il est convaincu que l'homme ne peut être heureux que dans une société qui lui impose normes et contraintes.

### Les antécédents

Durkheim est né à Epinal en 1858 d'une famille de rabbins ; il prépare l'Ecole Normale Supérieure au Lycée Louis-le-Grand où il entre en 1879. Ses maîtres à penser sont Spencer, Auguste Comte. Il retient de leur œuvre, le modèle d'une recherche sur les lois guidant l'évolution des sociétés.

Ce qu'il lui importe avant tout est de constituer une science capable d'éclairer les sociétés sur leurs maux, capable d'indiquer les lignes d'action à partir desquelles il serait possible d'améliorer les rapports entre l'individu et la société.

### Chronologie de l'œuvre.

Rien de bon pour la société ne lui paraît devoir sortir de l'opposition des classes. Il voit dans les doctrines socialistes la conséquence des dérèglements sociaux entraînés par l'évolution des sociétés industrielles. C'est le thème de son doctorat, *De la division du travail social*.

En 1895, il publie *les règles de la méthode sociologique* et fonde l'année suivante *l'Année sociologique*. En 1897, il publie, *Le suicide, étude de sociologie*. Enfin, ses réflexions sur les phénomènes religieux culmineront en 1912 avec *les Formes élémentaires de la vie religieuse*.

En 1913, la chaire de Durkheim prend le titre de « chaire de sociologie de la Sorbonne ».

### Les chefs d'oeuvre

#### *De la division du travail social.*

Dans la Division du travail, Durkheim tente d'établir une loi évolutive : celle du passage de la solidarité mécanique à la solidarité organique.

La solidarité mécanique caractérise les sociétés archaïques : les individus sont semblables les uns aux autres ; ils partagent les mêmes sentiments, obéissent aux mêmes croyances, aux mêmes valeurs. C'est la similitude qui crée la solidarité

La solidarité organique, caractéristique de nos sociétés, résulte au contraire de la différenciation des individus. Les individus sont liés les uns aux autres parce qu'ils exercent des rôles et des fonctions complémentaires à l'intérieur du système social.

Ces deux types de solidarité constituent les deux pôles entre lesquels évolue la société. Pour que les individus éprouvent le besoin de se répartir des tâches ;, il faut qu'il existe une conscience de l'individualité qui ne peut résulter que de la division du travail.

L'hypothèse de Durkheim est que la solidarité mécanique est socialement renforcée par un droit de nature surtout répressive, tandis que la solidarité organique implique un droit de nature restitutive. Lorsque la solidarité est organique, toutes sortes d'actes empêchant le fonctionnement de cette solidarité peuvent être sanctionnés par les règles du droit restitutif.

#### *Les règles de la méthode sociologique*

Dans les règles, Durkheim s'est fixé deux objectifs :

- démontrer et définir les aspects de la sociologie
- décrire les méthodes propres à cette discipline.

L'explication des faits sociaux ne peut généralement être donnée directement, mais suppose une démarche inductive analogue à celle qu'utilisent les sciences de la nature. Dans les sciences de l'homme l'observateur et l'observé appartiennent au même ordre de la nature.

D'autre part, l'explication d'un fait social doit toujours être recherchée dans un autre fait social.

#### *Le Suicide*

Durkheim veut démontrer la spécificité du social à propos d'un phénomène relevant apparemment surtout de la psychologie individuelle. Le suicide est incontestablement un phénomène social puisque les taux de suicide varient considérablement et régulièrement en fonction des milieux.

La préoccupation centrale de Durkheim est celle de l'insertion de l'individu dans la société, l'analyse des désordres sociaux et leur influence sur l'individu.

#### *Les formes élémentaires de la vie religieuse.*

L'intérêt de Durkheim pour les phénomènes religieux est ancien : il publie en 1899 une étude sur la Définition des phénomènes religieux. Il est convaincu que le rôle de la religion traditionnelle devait s'affaiblir avec le progrès scientifique et il est persuadé de l'importance des croyances collectives pour la vie des sociétés.

La religion est conçue comme un phénomène d'essence universelle ; il n'hésite donc pas à étudier le totémisme australien pour démontrer sa thèse. Il insiste sur l'opposition entre sacré et profane. « *Une religion est un système solidaire de croyance et de pratiques relatives à des choses sacrées, c'est-à-dire séparées, interdites* ».

Pour Durkheim, la seule force réelle qui dépasse les individus et prend pour eux la forme d'une force anonyme et diffuse est la société elle-même. Toute société implique donc une autorité morale de la collectivité sur l'individu, autorité qui s'exerce non par la contrainte, mais par le respect. Ce respect est la source du sacré, il explique par conséquent le phénomène de la religion.

## Schumpeter.

Son œuvre ne se rattache à aucune école précise. Sa préoccupation a été d'unir étroitement l'usage de la théorie économique à celui de la statistique, de l'histoire et de la sociologie pour traiter les problèmes économiques de son temps. **Schumpeter** demeure l'un des plus grands économistes du XX<sup>ème</sup> siècle par la subtilité, la vigueur et la nouveauté de ses analyses et la hauteur de ses vues.

### L'homme et son œuvre.

Schumpeter est né en 1883 à Triesch en Moravie. Il reçoit à Vienne une éducation aristocratique. Il fait des études de droit et d'économie dans la capitale autrichienne de 1901 à 1906. En 1909 il est titulaire d'une chaire à l'université de Czernowitz, puis de Graz (1911).

En 1912, il publie son premier ouvrage, la *Théorie de l'évolution économique*. Après la guerre, il est tenté par la vie politique et pendant un an, il est ministre des finances d'un gouvernement socialiste.

En 1932, il accepte la chaire de l'université d'Havard où il restera jusqu'à sa mort (1950). Ses principales œuvres sont *Capitalisme, socialisme et démocratie* (1942) et *l'Histoire de l'analyse économique* (ouvrage posthume).

Il est un des derniers économiste à maîtriser le champ entier d'une discipline dont le domaine est aujourd'hui partagé entre plusieurs spécialistes.

### Naissance d'une dynamique économique

#### *Le circuit stationnaire.*

Walras avait élaboré une théorie de l'équilibre économique général qui ne peut guère produire qu'un circuit stationnaire c'est-à-dire un processus économique dont les niveaux d'activité se reproduisent immuablement de période en période. Il fournit ainsi une explication des interdépendances économiques. C'est une dynamique qui est nécessaire pour expliquer les lois du changement.

#### *L'entrepreneur capitaliste et l'innovation.*

Cette dynamique, Schumpeter en voit le principe dans l'action de l'entrepreneur capitaliste. L'apparition de l'entrepreneur est liée à la volonté de réaliser un profit, or le profit est impossible en circuit stationnaire. Ce n'est que grâce à la modification volontaire, par l'entrepreneur, des conditions technologiques de la production et de la distribution que se dégage ce surplus qu'est le profit. Cette modification consiste en l'innovation ; pour financer l'innovation, l'entrepreneur emprunte, suscitant de la part des banques une création monétaire. Du capital se forme qui doit être rémunéré par l'intérêt qui sera payé grâce aux profits dégagés par l'innovation.

### L'histoire du capitalisme.

#### *Cycles et croissance*

A partir de l'innovation, Schumpeter explique l'alternance cyclique des phases de prospérité et de dépression. Les innovations en suscitent d'autres qui déclenchent l'expansion économique. Cette expansion ayant épuisé ses effets et rencontré un certain nombre d'obstacles, une remise en ordre monétaire aura lieu qui se traduira par une crise suivie d'une dépression. C'est ainsi qu'il distingue des cycles de différente longueur.

Ce que les économistes appellent la croissance correspond à la phase d'expansion des cycles longs ; Schumpeter insiste sur le fait qu'il n'est de croissance que cyclique. Chaque cycle observable présente une individualité

historique qui oblige l'analyste à rechercher ses causes spécifiques. Le déroulement du cycle se confond avec l'histoire du capitalisme.

*L'avenir du capitalisme*

Il n'y a pas de raisons qui empêchent ce système d'être viable. Mais il secrète d'autres contradictions : la concentration croissante va engendrer un climat d'hostilité aux grandes entreprises à la suite d'un double mouvement sociologique et idéologique : affaiblissement de l'agressivité politique d'une bourgeoisie qui a perdu sa mainmise familiale sur les entreprises, développement d'une classe d'intellectuels nombreuse et de plus en plus insatisfaite.

L'œuvre de Schumpeter nous aide à comprendre quelques unes des principales difficultés de notre temps.

## Lowie

Disciple de Boas, Lowie travailla longtemps à l'American Museum of Natural History. Il est professeur d'anthropologie à l'université de Berkeley(1921). Il mène des études sur le terrain concernant les Indiens des plaines du centres des Etats-Unis. Il accorde la priorité aux faits sur les théories.

Ses travaux sur les relations et les terminologies de parenté, ses hypothèses sur les conditions d'émergence de l'Etat font date :

- *Traité de sociologie primitive* (Ancient society 1930)
- *Primitive religion* 1924
- *The origin of the state* 1927
- *Histoire de l'ethnologie classique des origines à la deuxième guerre mondiale* (The history of ethnological theory 1937)

## White

Il représente l'école néo-évolutionniste américaine. Il effectue de nombreuses études auprès des Indiens des grandes plaines américaines. En 1959, il publie un ouvrage monumental, *The evolution of culture ; the development of the civilization to the Fall of Rome* dans lequel il expose de façon magistrale ses idées en matière de comportement symbolique et d'évolution culturelle.

Tout comportement humain est comportement symbolique. Tous symbole est un phénomène social dont le sens est fourni par le groupe d'individu qui l'utilise.

L'histoire de l'humanité se confond avec celle de la culture. Plus une culture est capable d'extraire de l'énergie de la nature, plus elle est évoluée. Toute culture qui pourra domestiquer plus d'énergie qu'une autre, du fait même de la maîtrise de ce surplus d'énergie aura une forme d'organisation sociale et une idéologie plus évoluées, donc supérieures

## Leach

Elève de Malinowski et de Radcliffe-Brown, Edmund Leach manifeste très tôt son indépendance à l'égard de ses maîtres. Il se fait connaître par deux ouvrages majeurs :

- *les systèmes politiques des hautes terres de Birmanie. Analyse des structures sociales kachin* (1954) propose une théorie dynamique de l'anthropologie sociale. Leach rejette la notion selon laquelle la structure sociale devrait être appréhendé comme un système de relations visant à l'équilibre.
- *Pul Eliya. A village in Ceylan. A study of land tenure and kingship* (1961) examine une communauté qui vit selon un système agricole fondé sur l'irrigation mise en place entre le III<sup>ème</sup> et le XII<sup>ème</sup> siècle

Au structuralism antiempiriste de Levi-Strauss, Leach oppose un structuralisme prudent, fondé d'abord sur la recherche empirique. Ce structuralisme limité s'apparente à celui de Georges Dumézil.

## Evans-Pritchard

Evans-Pritchard est le représentant le plus prestigieux de l'anthropologie britannique. Il se montre soucieux d'allier le détail recueilli avec soin sur le terrain à l'explication fonctionnelle sans passion. Chaque fois que cela est possible, il fait appel aux préoccupations historiques.

Il mène six expéditions dans le Soudan anglo-egyptien, notamment chez les Nuer et les Azandé. En 1937, il publie *Sorcellerie, oracles et magie chez les Azandé*. Il est alors professeur de recherches en sociologie africaine à Oxford. En contact avec Radcliffe-Brown dont il subit l'influence, il dirige avec Meyer-Forts un important recueil d'études sur les *systèmes politiques africains* et publie le début de sa trilogie sur les Nuer (*Les Nuer. Description des modes de vie et des institutions politiques d'un peuple nilote*).

L'armée britannique utilisa ses compétences pour organiser la révolte des tribus bordières contre les Italiens établis en Ethiopie. En 1945, il occupe la chaire d'anthropologie à Oxford et en 1946, il succède à Radcliffe-Brown dans la chaire d'anthropologie sociale d'Oxford. En 1951 il publie *Parenté et mariage chez les Nuer* et en 1956 *Nuer religion*.

Il prend sa retraite en 1970 et est anobli en 1971. Evans-Pritchard a eu recours à l'histoire sans pour autant accepter le déterminisme historique ; il a usé modérément du comparativisme. Il a subordonné toujours ses élaborations théoriques aux résultats de ses enquêtes sur le terrain. Il s'est montré résolument opposé au cheminement inverse et a affiché constamment un aimable scepticisme à l'égard de l'existence éventuelle de lois universelles s'appliquant aux comportements culturels.

## Balandier.

A la Libération, Georges Balandier travaille pour le Musée de l'Homme, puis, en 1946, il part pour l'Afrique et séjourne au Sénégal, en Mauritanie, en Guinée où il dirige le centre local de l'Institut français d'Afrique noire (IFAN), puis à Brazzaville. L'Afrique équatoriale sera au cœur de ses thèses pour le doctorat es lettres : *Sociologie actuelle de l'Afrique noire, Sociologie des Brazzavilles noires*. Son livre *Afrique ambiguë* présente une critique de la situation coloniale et d'une certaine ethnologie liée au pouvoir colonisateur.

Il crée en 1952 l'un des premiers cours sur les pays en voie de développement. De 1961 à 1966, il enseigne à l'Ecole normale supérieure, puis à l'Ecole des hautes études en sciences sociales où il fonde le cours de sociologie de l'Afrique noire et le Centre d'études africaines. Il est professeur à la Sorbonne en sociologie et ethnologie de l'Afrique noire. De 1963 à 1973, il dirige le département des sciences humaines à l'ORSTOM, son laboratoire réunit de nombreux chercheurs africains.

Son oeuvre est centrée sur l'étude des formes du pouvoir et des systèmes politiques des sociétés traditionnelles, dont elle cherche à la fois par delà le structuralisme et l'historicisme à analyser le dynamisme. Ce dynamisme constitue un paramètre essentiel de sa vision anthropologique. Ses oeuvres principales sont : *Anthropologie politique* (1967), *Sens et puissance* (1971), *le Pouvoir sur scènes* (1980) *Pouvoir et modernité* (1985).

## Boas

Boas lègue aux anthropologues une méthode et des instruments d'analyse qu'il a longuement éprouvés lors de ses expéditions.

### La critique de l'évolutionnisme

« *La complexité des événements historiques est telle qu'il faut considérer la vie sociale d'un peuple ou d'une tribu comme la conséquence des conditions uniques dans lesquelles elle s'est manifestée* ». Dans sa critique de l'évolutionnisme social et culturel, Boas ne remet pas en cause les principes du progrès ou de l'évolution comme développement historique. Ce qu'il met en cause, c'est le postulat sur lequel se fondent les tenants de l'évolutionnisme culturel pour qui l'histoire de l'humanité se présente comme un processus linéaire ; il met également en cause la méthode comparative qui en dérive.

Boas lui oppose le phénomène de diffusion : il n'y a pas de sociétés intactes, l'évolution est faite d'emprunts à d'autres sociétés. A la reconstitution de l'évolution, il oppose une reconstitution historique.

### Culture et totalité

Le postulat selon lequel le même environnement produit les mêmes effets culturels se révèle insoutenable. L'environnement ne fait pas la culture.

### Reconstituer l'histoire

« *La vie d'une société est faite par les individus qui agissent individuellement et collectivement dans la tradition où ils ont grandi, entourés par les produits de leur propre activité et ceux de leurs ancêtres* ».

Boas a tenté de reconstituer la complexité de l'activité culturelle et non la totalité, autrement que comme substance. C'est l'ambiguïté de la volonté boasienne de « reconstituer l'histoire ».

## Radcliffe-Brown

C'est le plus prestigieux chef de l'anthropologie britannique.

### Carrière et position scientifique

En 1910, il étudie la parenté et l'organisation sociale des tribus d'Australie occidentale ; en 1916, il est directeur de l'éducation dans le royaume de Tonga (Polynésie), puis occupe de 1921 à 1925 la chaire d'anthropologie de Cape Town (Union Sud-Africaine). IL enseigne à Chicago de 1931 à 1937 avant d'occuper la chaire d'anthropologie sociale à l'université d'Oxford.

Il se place dès le début dans le courant antiévolutionniste et antihistoriciste. Il justifie les enquêtes de terrain et considère qu'elles doivent constituer le souci majeur de l'anthropologue. Plus qu'un théoricien, Radcliffe-Brown est un homme de terrain.

### Discernement critique

Il rejette en même temps les théories évolutionnistes, l'historicisme et le diffusionnisme. Il démontre que les explications anthropologiques fondées sur la psychologie sont peu solides. A la fin de sa vie, il admet que l'histoire pouvait avoir une grande utilité pour la compréhension des institutions à condition que les preuves apportées soient solides

Ses études théoriques sont rassemblés dans Structure et fonction dans la société primitive.

### Processus, structure, fonction

La réalité concrète coïncide avec le processus de la vie sociale d'une région déterminée du globe, processus qui résulte d'une multitude d'actions et d'interactions d'êtres humains, agissant individuellement ou en groupe, d'où se dégagent des régularités qui permettent à l'observateur de décrire les traits généraux de la vie sociale de la région concernée, traits qui en constituent la forme.

Le processus de la vie sociale est un système adaptatif qui se manifeste sous les trois aspects de l'adaptation écologique institutionnelle et culturelle. Si un ou plusieurs traits de ce système se modifient, tout le système se modifiera. L'étude de ces changements fait partie de la dynamique sociale.

La structure sociale est un arrangement de personnes ayant entre elles des relations institutionnellement contrôlées ou définies.

La notion de fonction est dérivée des travaux de Durkheim ; il s'agit de la relation qui existe entre la structure sociale et le processus de vie sociale.

« *La fonction d'un usage social donné consiste dans la contribution qu'il apporte à la vie sociale totale, c'est-à-dire au fonctionnement du système social total* ». En définitive, les institutions fonctionnent au sein d'une structure sociale constitué d'individus qui sont reliés par un ensemble défini de relations sociales à l'intérieur d'un tout intégré. Ainsi conçu, un système social possède une unité fonctionnelle. On n'a pas affaire à un assemblage d'éléments, mais à un ensemble intégré, à un organisme.

Pour Radcliffe-Brown, le domaine de la comparaison est l'objectif majeur de toute entreprise scientifique. En de nombreux articles, il a étudié la fonction du totémisme, du mana, du droit primitif, la structure et la fonction des systèmes de parenté.

Les structuralistes lui reprochent d'avoir confondu structures sociales et relations sociales. La fonction de la structure n'est pas de décrire, mais de rendre intelligibles les faits observés.

## **Malinowski.**

Malinowski reste un des maîtres à penser dont l'influence est encore la plus actuelle. L'interprétation fonctionnaliste a inspiré de nombreux chercheurs de l'anthropologie culturelle britannique et américaine.

L'analyse des phénomènes d'acculturation a anticipé sur les recherches qui sont menées de nos jours au niveau de la psychosociologie des contacts interculturels et du développement. Malinowski a réagi face à l'évolutionnisme et au diffusionnisme.

Son apport scientifique s'exprime à trois niveaux : les analyses culturelles concrètes qu'il a menées sur place in vivo ; la nouvelle méthode d'enquête qu'il a pratiquée ; son essai d'interprétation des faits sociaux.

### **L'homme ; ses expériences de terrain.**

Il a travaillé de nombreuses années en Nouvelle-Guinée, chez les Mélanésien des îles Trobriand. Lors de ses diverses expériences de terrain, il pratique la méthode de « l'observation participante ».

### **Une nouvelle méthode d'enquête.**

Le principe n'est pas nouveau puisqu'il avait été énoncé plus d'un siècle avant par les Observateurs de l'homme. Les principes de la méthode sont les suivants :

- l'enquêteur doit d'abord se dépouiller de ses préjugés personnel et des préconceptions résultant de sa propre formation ;
- il cherchera à réaliser son intégration en apprenant la langue, en partageant la vie quotidienne du village, en se faisant accepter comme l'un des membres de la communauté ;
- il se fera l'anthropologue fidèle de l'existence du groupe en collectant des faits saisis en acte ;
- il distinguera divers paliers du réel :
  - ⇒ celui de la coutume théorique, charte officielle du groupe ;
  - ⇒ celui de la pratique réellement suivie ;
  - ⇒ celui de l'interprétation que le groupe fait lui-même de ses différents modèles de comportement.

### **Une analyse culturelle originale.**

L'un des plus grands mérites de Malinowski est d'avoir abordé l'étude des comportements sexuels à une époque où la pruderie générale des éthiques imposait un véritable tabou sur ces recherches. La communication sexuelle est aussi un langage, l'un des modes essentiels par lequel communiquent entre eux les éléments composant la communauté. Le sexe est ainsi socialisé. Des remarques analogues peuvent être formulées à l'égard du droit.

L'analyse culturelle doit être considérée comme un préalable à l'action administrative. Il y a effectivement un paradoxe à confier la décision à des autorités « officielles » qui n'ont, des sociétés dont elles ont la responsabilité, qu'une connaissance imparfaite, acquise de l'extérieur ; l'anthropologie dit éclairer l'administration sur les conditions de l'intervention du pouvoir.

Malinowski a mis vigoureusement l'accent sur l'importance des recherches anthropologiques consacrées aux relations nouées entre des cultures différentes. Son apport le plus durable consiste en la formulation d'un nouveau schéma d'intelligibilité : le fonctionnalisme.

## Fortes

Meyer Fortes a poursuivi simultanément une carrière de chercheur spécialisé en anthropologie sociale et culturelle et une carrière d'universitaire comme professeur d'anthropologie sociale à Cambridge.

Les Tallensi du nord du Ghana ont été son champ d'étude privilégié ; il a aussi publié des recherches tendant à présenter une systématisation des faits (*Oedipe et Job dans la religion en Afrique de l'Ouest*).

Il a aussi dirigé de nombreux ouvrages collectifs dont *Structures sociales* (1949), *Système de pensée africain* et *Systèmes politiques africains* en collaborations avec Evans-Pritchard. Ce livre est un document d'anthropologie politique qui tente une première classification des systèmes et propose une théorisation des modèles.

### **Réflexion à propos de Morgan et des liens de sang.**

Le mythe de ces sociétés traditionnelles fait très souvent référence à l'union primordiale entre une fille du cru avec un chasseur venant de l'extérieur (voir le mythe de Riale chez les Mossi, de Damba chez les Moundang de Lere). Le mythe du chasseur est important dans ces sociétés primitives parce que le chasseur c'est celui qui maîtrise les armes ; il possède donc une fonction politique puisqu'il dispose de la force ; mais il n'est pas que cela, il a aussi une fonction économique car le chasseur est celui qui apporte de la viande ; il possède donc aussi une fonction économique. Enfin, le chasseur est un technicien de la forêt ; il est souvent aussi magicien car il connaît le secret des potions (Damba chez les Moundang part de chez lui en emportant la formule d'un médicament qui lui permet de tuer le gibier - poison). Mais Morgan s'est trompé car il s'est basé sur la phratrie, c'est à dire sous une forme particulière de filiation unilinéaire.

### **A propos du meurtre du père.**

Malinowski critique la théorie psychanalyste du meurtre du père. Dans les sociétés matrilineaires, l'autorité est représentée par l'oncle maternel. Le meurtre du père n'existe pas, car l'autorité n'est pas représentée par le père. Il y a confusion dans l'esprit de Freud entre un sentiment de révolte contre l'autorité et un complexe qu'il veut traduire par un inconscient qui n'a pas de raison d'être dans des sociétés matrilineaires. La psychanalyse est donc faite pour un type de société dans un contexte particulier donné. Remplacer le meurtre du père tel qu'il est conçu par Freud, par le meurtre de l'oncle maternel est une aberration. (A développer)

### **Considérations sur les coups d'état en Afrique**

Les coups d'Etat en Afrique sont fréquents de la part des militaires originaires de l'intérieur. En effet, lors de la traite, les royaumes de la côte allaient à l'intérieur chercher les esclaves pour les vendre. Les populations de l'intérieur se sont donc groupées en organisation militaires pour s'opposer aux populations de la côte. Puis avec la colonisation, les populations côtières ont été les premières à entrer en contact culturel avec les colonisateurs ; elles ont profité de l'enseignement et lors des indépendances, ces populations côtières ont souvent accédé au pouvoir alors que les populations du centre avaient formé l'essentiel des tirailleurs. Ils ont donc fourni les premiers cadres des jeunes armées africaines et se sont opposés aux politiques de la côte. Ceci explique les profonds antagonismes qui existent entre Soglo et Kérékou au Bénin, entre Eyadéma et Olympio au Togo, etc.

Dans la société zoulou, le fait de mimer la rébellion permet de surmonter les tensions. Il faut manifester le pouvoir pour n'avoir pas à l'exercer. La question est que cette vision était celle d'une Afrique fortement rurale or depuis un quart de siècles, l'urbanisation a fait d'énormes progrès. Les conflits surgissent dorénavant dans les zones urbaines.

### **Du conflit dans les matrilignages.**

Une question importante se pose : comment se résolvent les conflits dans les matrilignages. Cette question repose sur le principe d'autorité :

- patrilignages : succession du père
- matrilignages : changement du pouvoir, il passe à l'oncle maternel.

On constate qu'il y a toujours passage de système matrilineaire à système patrilinéaire, mais jamais l'inverse. Ceci en raison d'une recherche de la stabilité du

pouvoir. Avec le système patrilinéaire, on connaît l'ordre de succession. Avec le système matrilineaire, l'ordre de succession est aléatoire car il revient à l'oncle maternel, puis il repasse à un autre oncle. Il n'y a pas de système fixe.

### **De la propriété de la terre**

La terre est un bien indivis inaliénable. Lorsqu'il y a mise à disposition de terres, ce n'est jamais une concession à perpétuité. Se pose donc le problème de la propriété du sol. Il ne peut jamais y avoir d'acquisition perpétuelle ; la terre est mise en gérance pour des baux tacites mais non systématiquement renouvelables. Ceci pose des problèmes importants, notamment lors des récoltes (cf. les palmeraies du Tchad à Gouro dans le pays Ounia. La terre a été confiée à un exploitant ; celui-ci a planté des palmiers ; au bout d'un certain temps, il n'est plus le gérant de la terre qui porte ses palmiers. Leurs fruits doivent donc être partagés entre les nouveaux exploitants du sol et le propriétaire des palmiers. Cette situation particulièrement complexe a produit de nombreux conflits internes aux habitants de la palmeraie.)

### **Des empires africains**

Lorsqu'on regarde les grands empires africains du Moyen-Age, le pouvoir s'est déplacé de l'Ouest vers l'Est : du Ghana qui se situait dans le sud de l'actuelle Mauritanie et l'ouest du Mali, pour gagner le centre de la boucle du Niger (empire mandingue) et enfin les bord du Niger (empire Songhraï, puis empire Sokoto d'Ousman Dan Fodio).

Les grandes civilisations se sont construites autour des voies de communication. Relire Braudel pour comprendre l'importance de la Méditerranée, carrefour de civilisations. Il faut noter que les habitants des bords de mer ne constituent jamais de grands empires. Les empires sont essentiellement terriens. Ceci explique peut être l'opposition en géopolitique entre puissances terrestres et puissances maritimes.